édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GOUGEARD Anne-Marie
RES BOIS BELIN CEDRE 57 RUE DU BOIS BELIN
64600 - ANGLET

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	471p01	LA VALLEE A BLOUX	0 05 40							
AN	193	LE MEILLEREAU	0 09 14							
AN	398p02	PUMAIN	0 03 07							
YV	74p02	LE FIEF DE MADAME	0 06 27							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GOURDON René épx de BERNARD Françoise
15 RTE D'AIRVAULT
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AC	200	LES RIVIERES DE NOIRE.....	0 02 55							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GOURJAULT Patrick épx de MARTIN Dominique
21 RUE DU GENERAL QUETINEAU
79100 - THOUARS

GOURJAULT Denis
CHEZ PAULEAU JEAN PIERRE 17 CHAMP DE PLAISANCE
79100 - SAINTE-VERGE

Mme THURAULT Louis née GOURJAULT Micheline
2 RUE DE LA CROIX MORTON
79100 - SAINT-MARTIN-DE-MACON

Mme GOURJAULT Nicole
APPT 27 2EME ETAGE 43 BD PIERRE ET MARIE CURIE
79100 - THOUARS

GOURJAULT Guillaume
5 CHE DES PRES AUZAY
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

GOURJAULT Gaël
APP 4 58 AV JACQUES COEUR
86000 - POITIERS

Mme GOURJAULT Huguette
75 AV DE CHEVERNY
44800 - ST-HERBLAIN

GOURJAULT Raoul
RUE DES MEURES
86200 - LOUDUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	175	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 08 69							
AM	1376	LE SABLON.....	0 02 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 11 54**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GOURMAUD Jeremy née FOUCHEREAU Maryline, n.-prop.
LE DEFEND 9 RUE PRINCIPALE
79600 - AIRVAULT

Mme FOUCHEREAU Yves née PAGE Madeleine, usuf.
PAR ME YANN GUERID 8 GRAND RUE THEOPHANE VENARD
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	404	PIED FOURRE	0 02 20							
041 A	405	PIED FOURRE	0 04 10							
041 A	417	FIEF AUX ALOUETTES	0 03 91							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 21

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GOUSSE Eugène
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	382	BOIS SUR ROCHE	0 05 48							
AL	219	LES SUSSAIS	0 06 75							
AM	586	LA CHAGNEE	0 01 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GOUSSET Aristide épx de GOUSSE
MAULAIS FIEF DU BOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1350p01	LE SABLON.....	0 05 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 09

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GOUSSET Marie
2 PL DU COUVENT
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1517	LE GENETAIS NORD.....	0 05 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GREGOIRE née RAMBAULT Andrée
7 RUE LOUIS BRAILLE - LES SABL
85100 - SABLES-D'OLONNE (LES)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	280	BOIS SUR ROCHE	0 07 05							
AE	295	BOIS SUR ROCHE	0 00 34							
AM	419	LES ARENNES	0 09 03							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GREGOIRE Jean épx de LAVOIS Maryse
7 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1069	LA PILLE COURSY NORD	0 07 70							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	367	FIEF DU COTEAU	0 06 96							
AC	411	LA COMBE SUD	0 12 52							
AE	261	BOIS SUR ROCHE	0 02 70							
AE	339	BOIS SUR ROCHE	0 03 30							
AE	360	BOIS SUR ROCHE	0 04 22							
AE	433	BOIS SUR ROCHE	0 06 41							
AL	154	LES SUSSAIS	0 07 10							
AM	261	LE GENETAIS SUD	0 02 83							
AM	576	LA CHAGNEE	0 01 27							
AM	776	LA CHAGNEE	0 03 83							
AM	1282	LE SABLON	0 04 07							
AM	1407	LE SABLON	0 02 23							
AM	1459	LE GENETAIS NORD	0 09 13							
AM	1474	LE GENETAIS NORD	0 04 46							
AM	1545	LE GENETAIS NORD	0 09 75							
AM	1569	LE GENETAIS NORD	0 05 66							
AM	1731	LE GENETAIS NORD	0 08 29							
AM	1779	LE GENETAIS SUD	0 02 16							
AM	1790	LES ARENNES	0 08 55							
AM	1796	LA CHAGNEE	0 04 00							
AN	307	SUR PHILIPPE	0 03 06							
AN	359	PUMAIN	0 04 48							
AN	382	PUMAIN	0 04 69							
AN	464	PUMAIN	0 04 68							
AN	489	PUMAIN	0 05 45							
AN	526	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 44							
AN	540	LES CASSES DE PUMAIN	0 08 47							
AN	603	PUMAIN	0 08 08							
AN	693	SUR PHILIPPE	0 02 45							
AN	702	PUMAIN	0 05 23							
AN	707	PUMAIN	0 02 50							
YV	83	LE FIEF DE MADAME	0 04 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 73 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 33 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GREGOIRE Jean née LAVOIS Maryse, n.-prop.
7 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme GUINUT née LAVOIS Francine, n.-prop.
52 RUE DE LA CHATAIGNERAIE
37510 - BALLAN MIRE

Mme LAVOIS Jacqueline, n.-prop.
16 RUE DE LA RESIDENCE
09330 - MONTGAILHARD

Mme TEULIER Jacques née LAVOIS Catherine, n.-prop.
855 RTE DE PISSEPOURCEL
46090 - FLAUJAC-POUJOLS

Mme LAVOIS née MONCEAU Camille, usuf.
13 RUE ST MARTIN NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	280	FIEF DU COTEAU	0 03 05							
AM	269	LE GENETAIS SUD	0 05 98							
AM	1287	LE SABLON	0 03 31							
AM	1691	LE GENETAIS NORD	0 05 60							
AM	1741	LE GENETAIS NORD	0 05 87							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GRELET Patrick née PAGE Florence, n.-prop.
218 RUE DE CHATEAU MUSSET
79180 - CHAURAY

Mme PAGE née GIRARD Jeannine, usuf.
PAR M BERNARD PAGE 22 RUE AUGUSTIN DE LESTRANGE
53000 - LAVAL

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	411	PIED FOURRE.....	0 12 63							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 63

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GRELLIER Alexandre
A LOUIN
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1438	SUR LA MALEGRATTE.....	0 01 14							
C	1840	FIEF DU VIGNEAU.....	0 05 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GRELLIER Jean
4 RUE DE LA PETITE SUTREE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	303	FIEF DU COTEAU.....	0 04 57							
YK	67	LA PINANIERE.....	0 22 14							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 26 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GROLLEAU Guy épx de MARCHAND Jeanine
15 RUE DE LA LIBERTE NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1637	LE GENETAIS NORD.....	0 05 74							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GROSSET Robert née PREZEAU Marie-Thérèse
55 IMP TOULOUSE LAUTREC
79180 - CHAURAY

PREZEAU Michel épx de MORIN Joëlle
24 RUE DE COURTE VALLEE
79600 - AIRVAULT

Mme BRUNET Bernard née PREZEAU Marie-Claude
LES CHAILS PRECHARRAUX CHE FONTAINE LE COMTE
86580 - VOUNEUIL SOUS BIARD

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	403	PIED FOURRE.....	0 01 90							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUENECHAUD Jean-Pierre épx de THIBAUDEAU Micheline
4 RUE DE MONTS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	260	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 06 33							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUERIN Alain née PERAULT Odile
VELUCHE 9 RUE DE L'ABBAYE
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	231	PIED FOURRE.....	0 07 45							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 45

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUERIN Francine
RES LA COULEE VERTE APPT 16 7 ALL DU CLOS DE RIBRAY
79000 - NIORT

GUERIN André épx de PRIMAULT Germaine
RES ORPEA MA MAISON APP 310 43 RUE DE LA BURGONCE
79000 - NIORT

ROS Denis
6 RUE DE L'ECOLE
95420 - MAGNY-EN-VEXIN

ROS Pascal
LES RESTANQUES DE COLLONGUE 7 CHE ST GEORGES
13980 - ALLEINS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	207	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 05 64							
ZE	208	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 05 66							
ZE	218	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 12 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERIN Jackie
LES GILETS
18170 - REZAY

Mme GUERIN Josiane
RES LE DIPLOMATE APT 114 69 PTE DE FRANCE
06500 - MENTON

Mme DUPUIS Dominique née GUERIN Marie-Claude
4 ALL PERODEC
56250 - SULNIAC

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	304	FIEF DU COTEAU	0 04 20							
AL	144	LES SUSSAIS	0 03 28							
AM	139	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 77							
AM	616	LA CHAGNEE	0 04 44							
AM	1041	LA VIEILLERESSE	0 03 90							
AM	1785	LES ARENNES	0 02 74							
YV	11	LES PETITES BRUYERES	0 05 94							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 29 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERIN Jerome épx de BLONDEL Sophie
4 IMP DES MENHIRS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	285	FIEF DU COTEAU	0 05 00							
AC	350	FIEF DU COTEAU	0 09 25							
AC	386	LA COMBE SUD	0 03 04							
AC	421	LA COMBE SUD	0 01 41							
AC	428	LA COMBE SUD	0 03 77							
AE	175	BOIS SUR ROCHE	0 04 36							
AE	217	BOIS SUR ROCHE	0 03 63							
AE	324	BOIS SUR ROCHE	0 06 60							
AE	378	BOIS SUR ROCHE	0 14 93							
AE	390	BOIS SUR ROCHE	0 01 17							
AE	405	BOIS SUR ROCHE	0 06 02							
AE	428	BOIS SUR ROCHE	0 01 14							
AE	464	BOIS SUR ROCHE	0 04 92							
AE	677	BOIS SUR ROCHE	0 03 51							
AL	27	LES SUSSAIS	0 02 19							
AL	150	LES SUSSAIS	0 03 55							
AL	152	LES SUSSAIS	0 01 71							
AL	163	LES SUSSAIS	0 01 15							
AL	170	LES SUSSAIS	0 01 51							
AL	183	LES SUSSAIS	0 04 18							
AL	213	LES SUSSAIS	0 10 46							
AM	250	LE GENETAIS SUD	0 03 45							
AM	262	LE GENETAIS SUD	0 01 80							
AM	313	LE GENETAIS SUD	0 02 86							
AM	372	LE GENETAIS SUD	0 04 19							
AM	377	LE GENETAIS SUD	0 03 55							
AM	700	LA CHAGNEE	0 08 80							
AM	713p02	LA CHAGNEE	0 03 98							
AM	726	LA CHAGNEE	0 03 94							
AM	749	LA CHAGNEE	0 03 60							
AM	772	LA CHAGNEE	0 07 64							
AM	908	LA VIEILLERESSE	0 04 51							
AM	922	LA VIEILLERESSE	0 03 71							
AM	966	LA VIEILLERESSE	0 02 31							
AM	1051	LA VIEILLERESSE	0 01 50							
AM	1052	LA VIEILLERESSE	0 01 31							
AM	1068	LA VIEILLERESSE	0 02 98							
AM	1125	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 08 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 61 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 61 74								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1128	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 13							
AM	1135	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 18							
AM	1189	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 31							
AM	1194	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 84							
AM	1253	LES GRANDES VALLEES	0 02 06							
AM	1298	LE SABLON	0 03 16							
AM	1398	LE SABLON	0 06 60							
AM	1423	LE SABLON	0 05 71							
AM	1463	LE GENETAIS NORD	0 04 66							
AM	1562	LE GENETAIS NORD	0 02 89							
AM	1787	LES ARENNES	0 03 25							
AM	1808	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 57							
AM	1820	LES GRANDES VALLEES	0 04 11							
AN	189	LE MEILLEREAU	0 12 14							
AN	217	LE MEILLEREAU	0 06 72							
AN	279	LE MEILLEREAU	0 05 10							
AN	299	SUR PHILIPPE	0 12 10							
AN	363	PUMAIN	0 05 88							
AN	366	PUMAIN	0 09 71							
AN	500	PUMAIN	0 04 87							
AN	594	PUMAIN	0 04 50							
AN	685	LE MEILLEREAU	0 01 81							
AN	700	SUR PHILIPPE	0 02 74							
AN	701	PUMAIN	0 05 22							
YV	60	LE FIEF DE MADAME	0 09 06							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 90 06

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 63 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERIN Joël épx de CHAMPEME Marie
1B RUE ARMAND FOURREAU
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	263	FIEF DU COTEAU	0 05 65							
AC	417	LA COMBE SUD	0 02 91							
AC	430	LA COMBE SUD	0 01 99							
AE	234	BOIS SUR ROCHE	0 04 74							
AE	289	BOIS SUR ROCHE	0 05 81							
AE	331	BOIS SUR ROCHE	0 06 52							
AE	366	BOIS SUR ROCHE	0 00 68							
AE	419	BOIS SUR ROCHE	0 04 32							
AE	434	BOIS SUR ROCHE	0 08 26							
AE	452	BOIS SUR ROCHE	0 15 04							
AL	224	LES SUSSAIS	0 15 47							
AL	234	LES SUSSAIS	0 05 14							
AM	117	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 16 59							
AM	328	LE GENETAIS SUD	0 03 28							
AM	358	LE GENETAIS SUD	0 03 19							
AM	390	LE GENETAIS SUD	0 06 69							
AM	623	LA CHAGNEE	0 05 29							
AM	665	LA CHAGNEE	0 06 31							
AM	680	LA CHAGNEE	0 11 18							
AM	705	LA CHAGNEE	0 10 14							
AM	746	LA CHAGNEE	0 01 13							
AM	771	LA CHAGNEE	0 02 60							
AM	780	LA CHAGNEE	0 02 43							
AM	796	LA CHAGNEE	0 08 43							
AM	809	LA CHAGNEE	0 06 46							
AM	1075	LA VIEILLERESSE	0 06 09							
AM	1162	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 38							
AM	1213	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 36							
AM	1265	LES GRANDES VALLEES	0 13 50							
AM	1273	LE SABLON	0 03 75							
AM	1434	LE SABLON	0 00 91							
AM	1438	LE SABLON	0 02 86							
AM	1504	LE GENETAIS NORD	0 07 47							
AM	1605	LE GENETAIS NORD	0 11 52							
AM	1667	LE GENETAIS NORD	0 05 98							
AM	1695	LE GENETAIS NORD	0 03 18							
AM	1726	LE GENETAIS NORD	0 05 07							
AM	1814	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 68							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 30 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		2 30 00								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	263	LE MEILLEREAU	0 02 44							
AN	501	PUMAIN	0 05 60							
AN	558	LES CASSES DE PUMAIN	0 06 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 44 84

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 41 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUERIN Joël née CHAMPEME Marie-France
1B RUE ARMAND FOURREAU
79600 - AIRVAULT

GUERIN Joël épx de CHAMPEME Marie
1B RUE ARMAND FOURREAU
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	14	LES PETITES BRUYERES.....	0 08 64							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 64

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERIN Leandre épx de CORNU
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1641	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 30							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUERIN Mireille, n.-prop.
33 RUE DES COQUELICOTS
91160 - LONGJUMEAU

Mme GUERIN Françoise, n.-prop.
9 ALL DU PONT DES BEAUNES
91120 - PALAISEAU

GUERIN Jean épx de MORTAUD Gisèle, usuf.
10 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme GUERIN Jean née MORTAUD Gisèle, usuf.
10 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1793	VIEUX FIEF	0 00 15							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	284	FIEF DU COTEAU	0 07 00							
AC	289	FIEF DU COTEAU	0 03 99							
AC	363	FIEF DU COTEAU	0 03 20							
AC	429	LA COMBE SUD	0 12 39							
AE	203	BOIS SUR ROCHE	0 04 71							
AE	214	BOIS SUR ROCHE	0 01 95							
AE	249	BOIS SUR ROCHE	0 14 66							
AE	277	BOIS SUR ROCHE	0 06 16							
AE	279	BOIS SUR ROCHE	0 05 50							
AE	313	BOIS SUR ROCHE	0 04 92							
AE	365	BOIS SUR ROCHE	0 01 40							
AE	381	BOIS SUR ROCHE	0 11 97							
AE	386	BOIS SUR ROCHE	0 39 66							
AE	389	BOIS SUR ROCHE	0 02 76							
AE	430	BOIS SUR ROCHE	0 01 82							
AE	462	BOIS SUR ROCHE	0 00 60							
AE	463	BOIS SUR ROCHE	0 03 20							
AL	12	LES SUSSAIS	0 03 03							
AM	103	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 48							
AM	142	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 11							
AM	159	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 50							
AM	238	LE GENETAIS SUD	0 01 46							
AM	286p02	LE GENETAIS SUD	0 02 26							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 46 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 46 88								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	300	LE GENETAIS SUD	0 01 69							
AM	524	LA CHAGNEE	0 06 11							
AM	530	LA CHAGNEE	0 08 07							
AM	559	LA CHAGNEE	0 04 41							
AM	566	LA CHAGNEE	0 03 29							
AM	578	LA CHAGNEE	0 03 15							
AM	641	LA CHAGNEE	0 12 72							
AM	649	LA CHAGNEE	0 02 22							
AM	650	LA CHAGNEE	0 09 66							
AM	664	LA CHAGNEE	0 07 18							
AM	669	LA CHAGNEE	0 13 83							
AM	693	LA CHAGNEE	0 02 10							
AM	737	LA CHAGNEE	0 05 05							
AM	744	LA CHAGNEE	0 01 45							
AM	756	LA CHAGNEE	0 03 70							
AM	774	LA CHAGNEE	0 04 21							
AM	799	LA CHAGNEE	0 01 69							
AM	815	LA CHAGNEE	0 04 62							
AM	817	LA CHAGNEE	0 03 29							
AM	819	LA CHAGNEE	0 01 10							
AM	852	LA CHAGNEE	0 07 09							
AM	861	LA CHAGNEE	0 02 16							
AM	940	LA VIEILLERESSE	0 01 42							
AM	1044	LA VIEILLERESSE	0 10 76							
AM	1088	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 97							
AM	1099	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 08 23							
AM	1109	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 20							
AM	1160	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 08 79							
AM	1262	LES GRANDES VALLEES	0 10 02							
AM	1263	LES GRANDES VALLEES	0 03 90							
AM	1271	LE SABLON	0 03 88							
AM	1379	LE SABLON	0 11 76							
AM	1380	LE SABLON	0 47 92							
AM	1389	LE SABLON	0 03 83							
AM	1432	LE SABLON	0 78 36							
AM	1661	LE GENETAIS NORD	0 05 00							
AM	1807	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 57							
AM	1816	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 58							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 4 65 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		4 65 86								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1819	LES GRANDES VALLEES	0 02 05							
AN	191	LE MEILLEREAU	0 03 82							
AN	194	LE MEILLEREAU	0 10 90							
AN	236	LE MEILLEREAU	0 05 08							
AN	332	SUR PHILIPPE	0 09 19							
AN	389	PUMAIN	0 04 66							
AN	416	PUMAIN	0 01 20							
AN	439	PUMAIN	0 06 66							
AN	473	PUMAIN	0 05 64							
YW	47	LES GRAIS	0 04 41							
YW	48	LA VALLEE A BOUIN	0 05 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER

TOTAUX : 5 24 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 73 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERIN René
PAR M GUERIN JOEL 1B RUE ARMAND FOURREAU
79600 - AIRVAULT

Mme GUERIN René née GUICHARD Odette
RES DU VAL D'OR APP 210 8B RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1370p01	LE SABLON.....	0 02 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERINEAU Thierry épx de DROUET Françoise, n.-prop.
41 RUE DE LA GRIGANDIERE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

GUERINEAU Pierre épx de GIRAULT Michèle, usuf.
7 RTE DE POITIERS ST JOUIN
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1507	FIEF DU VIGNEAU	0 04 90							
C	1512	FIEF DU VIGNEAU	0 04 20							
C	1523	FIEF DU VIGNEAU	0 02 70							
C	1569	FIEF DU VIGNEAU	0 04 40							
C	1600	FIEF DU VIGNEAU	0 01 52							
C	1628	FIEF DU VIGNEAU	0 00 95							
C	1642	FIEF DU VIGNEAU	0 04 98							
C	1661	FIEF DU VIGNEAU	0 03 70							
C	1885	LE FOSSE	0 00 90							
D	881	LES SAINTS BLAIS	0 19 83							
D	942	LES SAINTS BLAIS	0 26 50							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 74 58

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUERRY Isabelle
19B RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	25	REDONNE	0 15 52							
041 E	31	REDONNE	0 06 52							
041 E	66	REDONNE	0 16 22							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 38 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERRY Jean-Christophe épx de OUVRARD Agnès
8 RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	280	PIED FOURRE	0 05 44							
041 A	357	PIED FOURRE	0 06 13							
041 A	362	PIED FOURRE	0 10 20							
041 A	378	PIED FOURRE	0 03 10							
041 A	383	PIED FOURRE	0 02 00							
041 A	399	PIED FOURRE	0 01 64							
041 A	462	FIEF AUX ALOUETTES	0 02 58							
041 A	475	FIEF AUX ALOUETTES	0 09 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 40 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERRY Jean-Jacques épx de ROUX Annie
LE COUDRAY
79600 - LOUIN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	338	PIED FOURRE.....	0 02 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUERRY Stephane épx de GIROIRE Elisabeth
3 RUE DE L'ORANGER
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	188	PIED FOURRE	0 16 99							
041 A	198	PIED FOURRE	0 03 52							
041 A	269	PIED FOURRE	0 03 50							
041 A	274	PIED FOURRE	0 05 88							
041 A	278	PIED FOURRE	0 09 75							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 39 64

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUERRY Veronique
16 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	225	LA POINTE DES JUSTICES	0 02 77							
041 A	427	FIEF AUX ALOUETTES	0 05 57							
041 A	431	FIEF AUX ALOUETTES	0 07 16							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUESPIN Jeremy
8 RUE DU FBG DE LA CHAPERONNIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	446	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 45							
COMMUNE DE IRAIS										
C	926	LA CALONNIERE NORD	0 13 75							
C	1351	LE HAUT DE DOURON	0 05 82							
C	1567	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1586	FIEF DU VIGNEAU	0 02 20							
C	1663	FIEF DU VIGNEAU	0 03 90							
C	1706	FIEF DU VIGNEAU	0 02 70							
C	1772	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	1780	FIEF DU VIGNEAU	0 00 95							
C	1833	FIEF DU VIGNEAU	0 00 85							
C	1854	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1857	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1919	LE FOSSE	0 02 80							
C	1925	SUR BEL AIR NORD	0 01 50							
C	1927	SUR BEL AIR NORD	0 07 10							
YD	60	LE GRAND LAC	0 08 60							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	230	BOIS SUR ROCHE	0 07 01							
AE	407	BOIS SUR ROCHE	0 01 34							
AM	858	LA CHAGNEE	0 02 37							
AN	449	PUMAIN	0 04 32							
YK	49	LA PINANIERE	0 03 67							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 82 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 21 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUESPIN Yves épx de POINOT Michèle
SAINTE CATHERINE
86200 - MOUTERRE-SILLY

Mme GUESPIN Yves née POINOT Michèle
SAINTE CATHERINE
86200 - MOUTERRE-SILLY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	200	PIED FOURRE	0 01 92							
041 A	234	PIED FOURRE	0 03 85							
041 A	264	PIED FOURRE	0 09 24							
041 A	350	PIED FOURRE	0 01 16							
041 A	353	PIED FOURRE	0 01 01							
041 A	425	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 00							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1521	FIEF DU VIGNEAU	0 05 60							
C	1529	FIEF DU VIGNEAU	0 03 40							
C	1662	FIEF DU VIGNEAU	0 04 90							
C	1716	FIEF DU VIGNEAU	0 08 80							
C	1723	FIEF DU VIGNEAU	0 00 69							
C	1776	FIEF DU VIGNEAU	0 01 08							
C	1874	LE FOSSE	0 02 30							
D	1474	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 18 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 66 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 14 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUESPIN Yves née POINOT Michèle
SAINTE CATHERINE
86200 - MOUTERRE-SILLY

POINOT Marc
10 RUE DE LA REPUBLIQUE
49350 - GENNES-VAL-DE-LOIRE

Mme POINOT Annie
LES COUREILLES APT 37 7 AV DU LAZARET
17000 - LA ROCHELLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	919	LA CALONNIERE NORD	0 03 37							
C	1028	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 68							
C	1539	FIEF DU VIGNEAU	0 05 50							
C	1560	FIEF DU VIGNEAU	0 00 98							
C	1625	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1687	FIEF DU VIGNEAU	0 01 80							
C	1764	FIEF DU VIGNEAU	0 04 13							
C	1872	LE FOSSE	0 01 20							
C	2156	DERRIERE LA GARENNE	0 07 50							
C	2165	DERRIERE LA GARENNE	0 14 46							
D	947	LES SAINTS BLAIS	0 11 97							
D	1071	LA PILLE COURSY NORD	0 04 32							
D	1139	PIED DE SAUMUR	0 04 29							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 68 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 13 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUICHARD Alain née MILLON Aline
LE CHILLAS 6 RUE DES FORGERONS
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	178	PIED FOURRE	0 06 84							
041 A	192	PIED FOURRE	0 02 87							
041 A	218	PIED FOURRE	0 01 60							
041 A	412	PIED FOURRE	0 05 12							
041 A	449	FIEF AUX ALOUETTES	0 03 87							
COMMUNE DE IRAIS										
D	1166	PIED DE SAUMUR	0 10 55							
D	1470	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 18 04							
D	1471	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 13 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 62 16

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUICHARD André née NOIRAUD Françoise
4 RUE DES MOULINS MODERNES
79130 - POUGNE-HERISSON

NOIRAUD Bernard épx de BERTHELOT Monique
7 RUE DES COTEAUX CROIX DE CHA
79100 - THOUARS

Mme DEPOIS René née NOIRAUD Michèle
2 RUE DES NOUES
79130 - AZAY-SUR-THOUET

Mme BARON Guy née NOIRAUD Christine
12 RUE DES PLATANES
85510 - ROCHETREJOUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1530	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1775	FIEF DU VIGNEAU	0 01 55							
D	971	LA GRANGE ADAM	0 15 82							
D	1163	PIED DE SAUMUR	0 08 90							
D	1246	LES AJONCS MAILLARDS	0 26 49							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 54 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUICHARD Gaylord
5 RUE DES BOIS
79600 - BOUSSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	359	PIED FOURRE	0 07 11							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	271	FIEF DU COTEAU	0 06 50							
AC	305	FIEF DU COTEAU	0 03 02							
AC	317	FIEF DU COTEAU	0 01 50							
AM	592	LA CHAGNEE	0 04 78							
AM	635	LA CHAGNEE	0 03 25							
AM	1057	LA VIEILLERESSE	0 04 78							
AM	1314p02	LE SABLON	0 03 69							
AM	1821	LES GRANDES VALLEES	0 07 80							
AN	705	PUMAIN	0 05 56							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 47 99

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUILBAULT Francis épx de BLANC Arlette
9 RUE DE LA GARENNE TAIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1362	LE HAUT DE DOURON	0 04 98							
D	973	LA GRANGE ADAM	0 27 90							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	171	LES SUSSAIS	0 03 36							
AM	179	LE GENETAIS SUD	0 04 12							
AM	336	LE GENETAIS SUD	0 04 56							
AM	1055	LA VIEILLERESSE	0 04 58							
AM	1721	LE GENETAIS NORD	0 03 65							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 53 15

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUILBAULT Richard épx de TRICOIRE Nadine
6 RUE D'AVIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	151	BOIS SUR ROCHE	0 16 07							
AM	77	LES CHAMPS D AVAILLES	0 05 20							
AM	128	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 12 20							
AM	357	LE GENETAIS SUD	0 03 72							
AM	511	LA VALLEE A BLOUX	0 03 19							
AM	812	LA CHAGNEE	0 05 14							
AM	1329	LE SABLON	0 05 16							
AM	1359	LE SABLON	0 01 59							
AM	1502	LE GENETAIS NORD	0 06 04							
AM	1630	LE GENETAIS NORD	0 03 25							
AM	1674	LE GENETAIS NORD	0 09 74							
AM	1858	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 11 10							
AN	364	PUMAIN	0 04 11							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 86 51

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 13 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUILBAULT Thierry épx de DUBIN Marie
13 RUE D'AVIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	857	LA CHAGNEE	0 02 11							
AM	1221	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 55							
AM	1481	LE GENETAIS NORD	0 01 86							
AM	1492	LE GENETAIS NORD	0 02 95							
AM	1499	LE GENETAIS NORD	0 04 75							
AM	1632	LE GENETAIS NORD	0 02 33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUILLEMET Christian
BEAUVAIS
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	293	FIEF DU COTEAU	0 04 55							
AM	173	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 06							
AM	183	LE GENETAIS SUD	0 05 88							
AM	189	LE GENETAIS SUD	0 06 47							
AM	221	LE GENETAIS SUD	0 06 77							
AM	278	LE GENETAIS SUD	0 03 06							
AM	487	LA VALLEE A BLOUX	0 07 47							
AM	1618	LE GENETAIS NORD	0 01 42							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 38 68

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUILLEMOT née COTILLON Michelle
9 RUE PAUL CEZANNE
79200 - PARTHENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	78	LES CHAMPS D AVAILLES	0 07 14							
AM	388	LE GENETAIS SUD	0 05 05							
AM	392	LE GENETAIS SUD	0 07 96							
AM	1689	LE GENETAIS NORD	0 02 52							
AM	1727	LE GENETAIS NORD	0 02 88							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 25 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GUILLOTEAU Guy née ROUGER Lucette
8 RUE DES CAVES / RIBLAIRE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	181	LE MEILLEREAU.....	0 06 26							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GUINARD Nicolas
12T RUE SAINT JEROME
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	204	PIED FOURRE	0 01 32							
041 A	238	PIED FOURRE	0 05 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 73

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

HARDY Joël épx de GROLLEAU France
3 RUE DE L'ABBE BUREAU NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme HARDY Joël née GROLLEAU France
3 RUE DE L'ABBE BUREAU NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	279	LE GENETAIS SUD	0 05 12							
AN	403	PUMAIN	0 02 66							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 78

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme HELIARD Jacques née GABORIT Claire
64 QUAI DE LA FOSSE
44100 - NANTES

Mme BERNARD née GABORIT Anne
3 CHEMIN DE LA RENAUDIERE
50750 - SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	438	BOIS SUR ROCHE	0 02 62							
AL	157	LES SUSSAIS	0 03 51							
AM	52	LES CHAMPS D AVAILLES	0 38 40							
AM	54	LES CHAMPS D AVAILLES	0 11 94							
AM	236	LE GENETAIS SUD	0 05 94							
AM	927	LA VIEILLERESSE	0 05 62							
AM	1177	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 03							
AM	1450	LE SABLON	0 02 79							
AM	1832	LE SABLON	0 06 99							
AN	241	LE MEILLEREAU	0 01 36							
AN	333	SUR PHILIPPE	0 02 93							
AN	590	PUMAIN	0 04 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 91 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme HERAULT née FOUQUET Christiane
14 RUE DE LA GALERNE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	953	LES SAINTS BLAIS	0 48 18							
D	969	LA GRANGE ADAM	0 20 77							
D	1181	PIED DE SAUMUR	0 38 07							
D	1250	LES AJONCS MAILLARDS	0 10 67							
D	1458	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 16 16							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 33 85

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

HERAULT Nicolas épx de DESRE Paule-Marie, n.-prop.
31 AV VICTOR LECLERC
79100 - THOUARS

Mme HERAULT René née BOILEAU Colette, usuf.
2 RUE JEAN GAUDRIAU
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	845	LES SAINTS BLAIS.....	0 12 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

HERAULT Pierre épx de FOUQUET Christiane
14 RUE DE LA GALERNE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme HERAULT née FOUQUET Christiane
14 RUE DE LA GALERNE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	409	PIED FOURRE	0 08 53							
041 E	5	REDONNE	0 07 22							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme HERBERT Hilaire née FOUCTEAU Geneviève
RETOURNAY
79600 - MARNES

Mme BERTIN Olivier née CLAVEAU Céline
35 RUE DES BERGEOTTES
86280 - SAINT-BENOIT

CLAVEAU Olivier
7 RUE GABRIEL PERI
78420 - CARRIERES SUR SEINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1431	SUR LA MALEGRATTE	0 02 41							
C	1471	SUR LA MALEGRATTE	0 06 40							
C	1472	SUR LA MALEGRATTE	0 06 60							
C	1510	FIEF DU VIGNEAU	0 02 08							
C	1582	FIEF DU VIGNEAU	0 07 07							
C	1608	FIEF DU VIGNEAU	0 05 20							
C	1695	FIEF DU VIGNEAU	0 02 00							
C	1700	FIEF DU VIGNEAU	0 04 10							
C	1701	FIEF DU VIGNEAU	0 04 40							
C	1750	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1786	FIEF DU VIGNEAU	0 04 90							
C	1878	LE FOSSE	0 05 47							
C	2287	DERRIERE LA GARENNE	0 05 97							
D	913	LES SAINTS BLAIS	0 19 10							
D	914	LES SAINTS BLAIS	0 09 20							
D	925	LES SAINTS BLAIS	0 12 10							
D	1180	PIED DE SAUMUR	0 02 85							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	306	FIEF DU COTEAU	0 02 44							
AC	432	LA COMBE SUD	0 05 44							
AE	135	BOIS SUR ROCHE	0 04 50							
AE	136	BOIS SUR ROCHE	0 05 80							
AE	291	BOIS SUR ROCHE	0 03 70							
AE	363	BOIS SUR ROCHE	0 01 53							
AL	1	LES SUSSAIS	0 03 90							
AM	34	LES CHAMPS D AVAILLES	0 37 07							
AM	36	LES CHAMPS D AVAILLES	0 12 09							
AM	102	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 28							
AM	106	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 87							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 88 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 88 27								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	116	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 01 79							
AM	310	LE GENETAIS SUD	0 05 69							
AM	498	LA VALLEE A BLOUX	0 08 23							
AM	504p04	LA VALLEE A BLOUX	0 02 53							
AM	523	LA CHAGNEE	0 05 58							
AM	648	LA CHAGNEE	0 01 81							
AM	653	LA CHAGNEE	0 05 14							
AM	707	LA CHAGNEE	0 01 52							
AM	767	LA CHAGNEE	0 05 13							
AM	905	LA VIEILLERESSE	0 02 50							
AM	1111	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 08 63							
AM	1126	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 10 70							
AM	1186	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 10 00							
AM	1219	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 43							
AM	1241	LES GRANDES VALLEES	0 00 76							
AM	1243	LES GRANDES VALLEES	0 01 36							
AM	1256	LES GRANDES VALLEES	0 03 72							
AM	1320	LE SABLON	0 02 60							
AM	1323	LE SABLON	0 02 60							
AM	1365p03	LE SABLON	0 02 94							
AM	1420	LE SABLON	0 03 62							
AM	1509	LE GENETAIS NORD	0 06 37							
AM	1584	LE GENETAIS NORD	0 02 87							
AM	1606	LE GENETAIS NORD	0 04 83							
AM	1609	LE GENETAIS NORD	0 12 54							
AM	1856	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 09 90							
AN	188	LE MEILLEREAU	0 03 48							
AN	224	LE MEILLEREAU	0 04 16							
AN	233	LE MEILLEREAU	0 08 30							
AN	288	LE MEILLEREAU	0 06 59							
AN	289	LE MEILLEREAU	0 08 45							
AN	334p04	SUR PHILIPPE	0 01 90							
AN	336	LA VALLEE CHALARD	0 11 90							
AN	373	PUMAIN	0 07 03							
AN	405	PUMAIN	0 03 28							
AN	478	PUMAIN	0 04 40							
AN	524	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 46							
AN	552	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 46							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 3 82 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		3 82 47								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	557	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 04 34							
AN	562	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 03 67							
AN	613	PUMAIN.....	0 03 76							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER

TOTAUX : 3 94 24

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 69 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

HOUILLER Ludovic épx de ROUX
AYRON
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	211	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 10 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme HUART née CHALON Marie
RES GAMBETTA APPT 148 6 RUE GAMBETTA
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	332	BOIS SUR ROCHE.....	0 04 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme HUART née ROUX Lucienne
LOT LE PETIT BACHELIER 26 RUE DU CALITOR
34500 - BEZIERS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	464	LA VALLEE A BLOUX	0 04 40							
AM	466p02	LA VALLEE A BLOUX	0 04 29							
AM	1490	LE GENETAIS NORD	0 07 39							
AN	362	PUMAIN	0 02 60							
YV	68	LE FIEF DE MADAME	0 04 63							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 31

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

HULLIN Fridolin
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1842	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 93							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

HULLIN Jean épx de SAUVETRE Michelle
LA BARITAUDIERE
85000 - ROCHE SUR YON (LA)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	96	VALLEE CASSE TETE	0 03 61							
AM	254	LE GENETAIS SUD	0 02 87							
AM	338	LE GENETAIS SUD	0 07 24							
AM	1297	LE SABLON	0 02 56							
AM	1357	LE SABLON	0 05 00							
AM	1489	LE GENETAIS NORD	0 02 64							
AM	1645	LE GENETAIS NORD	0 33 52							
AM	1655	LE GENETAIS NORD	0 08 65							
AM	1831	LE SABLON	0 03 62							
AM	1844	VALLEE CASSE TETE	0 04 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 73 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme HULLIN Thérèse
8 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	217	PIED FOURRE	0 04 60							
041 A	248	PIED FOURRE	0 06 36							
041 A	331	PIED FOURRE	0 06 10							
041 A	377	PIED FOURRE	0 06 40							
041 A	379	PIED FOURRE	0 03 20							
041 A	444	FIEF AUX ALOUETTES	0 15 17							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1009	DERRIERE LE VIGNEAU	0 16 05							
C	1354	LE HAUT DE DOURON	0 09 17							
C	1355	LE HAUT DE DOURON	0 01 78							
C	1357	LE HAUT DE DOURON	0 01 18							
C	1360	LE HAUT DE DOURON	0 14 43							
C	1361	LE HAUT DE DOURON	0 04 17							
C	1363	LE HAUT DE DOURON	0 05 31							
C	1366	LE HAUT DE DOURON	0 04 10							
C	1370	LE HAUT DE DOURON	0 15 83							
C	1445	SUR LA MALEGRATTE	0 01 70							
C	1458	SUR LA MALEGRATTE	0 02 10							
C	1461	SUR LA MALEGRATTE	0 07 58							
C	1573	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
D	978	LA GRANGE ADAM	0 31 07							
D	1170	PIED DE SAUMUR	0 09 64							
D	1220	PIED DE SAUMUR	0 54 51							
D	1221	PIED DE SAUMUR	0 18 30							
D	1225	PIED DE SAUMUR	0 15 54							
D	1252	LES AJONCS MAILLARDS	0 17 82							
D	1256	LES AJONCS MAILLARDS	0 03 89							
D	1259	LES AJONCS MAILLARDS	0 03 61							
D	1417	LES VOUIX	0 35 02							
D	1455	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 16 80							
D	1456	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 15 15							
D	1565	PIED DE SAUMUR	0 50 38							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 3 99 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 31 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme HULLIN Thérèse, n.-prop.
8 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

HULLIN Désiré, usuf.
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	357	FIEF DU COTEAU	0 04 40							
AC	423	LA COMBE SUD	0 05 89							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 29

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 10980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JACQUES Raymond épx de MOTEAU Thérèse
3 RUE DU PATIS
79600 - AIRVAULT

Mme JACQUES Raymond née MOTEAU Thérèse
3 RUE DU PATIS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	207	PIED FOURRE.....	0 06 33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JACQUET Alain
4 IMP DE LA CHAPELLE
79290 - SAINT-MARTIN-DE-SANZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	533	LA CHAGNEE	0 06 19							
AN	424	PUMAIN	0 06 77							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 96

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme JAMAIN Régis née FOUCHEREAU Christine, n.-prop.
11 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

Mme FOUCHEREAU Yves née PAGE Madeleine, usuf.
PAR ME YANN GUERID 8 GRAND RUE THEOPHANE VENARD
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	290	PIED FOURRE	0 02 42							
041 A	348	PIED FOURRE	0 03 02							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme JARDIN Clovis née BARREAU
CHEZ M MITARD
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	314	FIEF DU COTEAU.....	0 03 13							
AM	1586	LE GENETAIS NORD.....	0 02 89							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JARSON André épx de BODIN Eliane
1 IMP COMMUNALE / NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme JARSON André née BODIN Eliane
1 IMP COMMUNALE / NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1631	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 40							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1362	LE SABLON.....	0 11 10							
AM	1364	LE SABLON.....	0 04 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme JAULIN née CAMP Annie, n.-prop.
21 PL DES TILLEULS
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

JAULIN Arnaud, n.-prop.
21B PL DES TILLEULS
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

Mme CAU née JAULIN France, usuf.
23 PL DES TILLEULS
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	182	LA POINTE DES JUSTICES	0 05 16							
ZE	281	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 42							
041 A	249	PIED FOURRE	0 04 26							
041 A	363	PIED FOURRE	0 11 37							
041 A	406	PIED FOURRE	0 04 40							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1040	DERRIERE LE VIGNEAU	0 13 25							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 41 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JAULIN Claude épx de GONNORD Renée
1 IMP DE LA ROCHE FUME
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme JAULIN Claude née GONNORD Renée
1 IMP DE LA ROCHE FUME
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	187	LES SUSSAIS	0 06 04							
AL	235	LES SUSSAIS	0 02 96							
AM	1095	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 13 60							
AM	1290	LE SABLON	0 18 10							
AM	1300	LE SABLON	0 11 48							
AM	1305	LE SABLON	0 07 57							
AM	1331	LE SABLON	0 01 62							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 61 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JAULIN Gilles épx de MOREAU Marie
1 RUE DU PUITS OLIVIER
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	202	PIED FOURRE.....	0 02 63							
041 A	262	PIED FOURRE.....	0 02 94							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 57

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JAULIN Pierre
51 RUE DES SABLIERES
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	266	LA POINTE DES JUSTICES	0 07 68							
ZE	275	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 10							
041 A	221	PIED FOURRE	0 06 50							
041 A	250	PIED FOURRE	0 04 10							
041 A	288	PIED FOURRE	0 11 00							
041 A	445	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 96							
041 A	477	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 28							
041 A	479	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 54 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JAULIN Robert épx de BOUCHET Marie-Hélène
1 RUE ERNEST PEROCHON
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	232	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 93							
ZE	234	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 82							
ZE	263	LA POINTE DES JUSTICES	0 08 53							
041 E	7	REDONNE	0 08 92							
041 E	10	REDONNE	0 20 62							
COMMUNE DE IRAIS										
D	1251	LES AJONCS MAILLARDS	0 18 93							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 67 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme JEAN Alain née DEVIE Marie-Noëlle
9 RUE PRINCIPALE
79200 - LA CHAPELLE BERTRAND

DEVIE Philippe épx de GIRAUD Ghislaine
7 RUE AMAND GUINDRE
44300 - NANTES

DEVIE Daniel épx de THIBOUVILLE Christelle
12 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	194	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 78							
ZE	231	LA POINTE DES JUSTICES	0 05 31							
ZE	254	LA POINTE DES JUSTICES	0 04 24							
041 A	223	PIED FOURRE	0 01 01							
041 E	51	REDONNE	0 05 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JOUBERT Jean épx de DUBOIS Huguette
3 RUE JEAN GIONO
79200 - PARTHENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	76	LE GRAND MOIRE.....	0 01 62							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 62

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JOUBERT Jean épx de DUBOIS Huguette, n.-prop.
3 RUE JEAN GIONO
79200 - PARTHENAY

Mme BOUYER née JOUBERT Marie, n.-prop.
13 RUE DE COURTE VALLEE
79600 - AIRVAULT

Mme JOUBERT née AUBRY Hélène, usuf.
LE GRAND MOIRE 2 RUE DU FOUR
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	89	LE HAUT DROUET	0 02 80							
317ZK	94	LE HAUT DROUET	0 32 70							
317ZK	94p01	LE HAUT DROUET	0 13 68							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 49 18

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JOUBERT Jean épx de DUBOIS Huguette
3 RUE JEAN GIONO
79200 - PARTHENAY

Mme JOUBERT née AUBRY Hélène
LE GRAND MOIRE 2 RUE DU FOUR
79600 - AIRVAULT

Mme BOUYER née JOUBERT Marie
13 RUE DE COURTE VALLEE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	77	LE GRAND MOIRE.....	0 01 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JOURDAIN Francis épx de JAULIN Beatrice
3 RUE DES LILAS
79600 - AIRVAULT

Mme MATHIS née JOURDAIN Monique
1 RUE DE LA RONDE
86200 - MOUTERRE-SILLY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	69	REDONNE.....	0 04 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JOURDAIN Jean
EHPAD LE PRE DE L'ETANG
16500 - CONFOLENS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	226	PIED FOURRE.....	0 04 89							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JULIA Thierry, n.-prop.
250 AV DU PDT WILSON
93210 - ST DENIS LA PLAINE

Mme JULIA Chantal, n.-prop.
7 RUE DU 8 MAI 1945
93450 - L ILE SAINT DENIS

JULIA Jean, usuf.
RESIDENCE LA TABLE RONDE 9 RUE DE LA TABLE RONDE
77160 - PROVINS

CAILLETEAU Guy
LE DEFFEND 4 RUE PRINCIPALE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

CAILLETEAU Raymond épx de MIE Marie
REPEROUX 2 RLE DE LA FORGE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVALT										
041 A	901	PIED FOURRE.....	0 02 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

JULIEN Désiré
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1795	VIEUX FIEF.....	0 00 25							
D	1853	VIEUX FIEF.....	0 03 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 85

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme KEMPF née KRAWCZYK Josepha
5 RUE DE LA TOUR
51300 - VITRY LE FRANCOIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	448	BOIS SUR ROCHE.....	0 36 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 36 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LACROIX Jacques épx de BECOT Marie
2 CHE DE LA MALASSERIE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1168	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 04 00							
AM	1582	LE GENETAIS NORD.....	0 02 37							
AM	1773	LA CROIX DES FORGES.....	0 02 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 48

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LANDET née POUPARD Eliane
22 RUE DES TROIS CROIX
79390 - THENEZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	184	LA POINTE DES JUSTICES	0 05 04							
041 A	267	PIED FOURRE	0 01 22							
041 A	281	PIED FOURRE	0 10 64							
041 A	349	PIED FOURRE	0 02 83							
041 E	6	REDONNE	0 19 87							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 39 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LANDREAU Michel épx de GUERIN
3 RUE DE MONTGUMIER
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme LANDREAU née GUERIN Yvette
PAR M LANDREAU PATRICE 4 ALL DES TILLEULS
44700 - ORVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	442	BOIS SUR ROCHE	0 04 51							
AL	198	LES SUSSAIS	0 05 20							
AM	320	LE GENETAIS SUD	0 04 06							
AM	436	LES ARENNES	0 04 50							
AM	1222	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 74							
AN	308	SUR PHILIPPE	0 03 06							
AN	427	PUMAIN	0 03 48							
AN	431	PUMAIN	0 02 67							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 33 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LANDREAU Régis, n.-prop.
1 ALLEE DES BOUTONS D'OR LOT DES RAVELS
05300 - LARAGNE-MONTEGLIN

Mme LANDREAU née PROUST Aliette, usuf.
17 RUE DE LA COUR CHAUVEAU / R
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	75	LE GRAND MOIRE	0 02 86							
317AB	98	LE GRAND MOIRE	0 01 41							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LANDUYT Fabrice née GERBAULT Maryse
1 IMP DU BREUIL
79330 - GLENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	23	REDONNE.....	0 05 01							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 01

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LANGLOIS Eugène
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1577	LE GENETAIS NORD.....	0 01 77							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 77

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LAVOIS Aimé épx de GUILLOT
MAULAIS LES ROCHES
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	541	LA CHAGNEE.....	0 03 61							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 61

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LEAU Clovis épx de PUCHAUD
86200 - ARCAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	676	BOIS SUR ROCHE.....	0 02 16							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 16

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LEBEAU Christian épx de GUINUT Anne
2 RUE DU CALVAIRE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	2348	LA GARENNE.....	4 34 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 4 34 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LEBEAU Claire, n.-prop.
20 GR GRAND RUE
86380 - CHABOURNAY

Mme LEBEAU Hélène, n.-prop.
11 RUE CROIX BOSSET
92310 - SEVRES

LEBEAU Michel épx de MINGOT Brigitte, usuf.
20 RUE DU BRAVE RONDEAU
17000 - LA ROCHELLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	859	LES SAINTS BLAIS.....	0 26 10							
D	957	LA GRANGE ADAM.....	0 41 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 67 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LEBEAU Désiré épx de NICOLAS
2 RUE ROUGE
49400 - SAUMUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	352	BOIS SUR ROCHE	0 08 50							
AE	373	BOIS SUR ROCHE	0 04 46							
AL	161	LES SUSSAIS	0 02 45							
AL	209	LES SUSSAIS	0 01 84							
AL	211	LES SUSSAIS	0 04 46							
AM	752	LA CHAGNEE	0 04 34							
AM	1175	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 26							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 31

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LEBEAU Joseph-Marie
1 RUE DES ROSIERS ST SAUVEUR
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2148	DERRIERE LA GARENNE	0 46 00							
C	2155	DERRIERE LA GARENNE	0 21 05							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	277	FIEF DU COTEAU	0 04 80							
AE	125	BOIS SUR ROCHE	0 01 62							
AE	223	BOIS SUR ROCHE	0 02 43							
AE	245	BOIS SUR ROCHE	0 08 94							
AM	442	LA VALLEE A BLOUX	0 06 75							
AN	370	PUMAIN	0 05 31							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 96 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LECLAINCHE Jean épx de GUITTE
79140 - CERIZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	539	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 06 88							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LECOINTRE Christian
14 RTE DE SAINT CHARTRES
79600 - MARNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1826	FIEF DU VIGNEAU	0 00 90							
D	1081	LA PILLE COURSY NORD	0 07 27							
D	1082	LA PILLE COURSY NORD	0 06 59							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 76

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LEFEVRE Léon née BOURDILLEAU
A L'HOSPICE
86200 - LOUDUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	376	LE GENETAIS SUD.....	0 06 83							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 83

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LEGER Camille
PAR MME MOREAU FRANCOISE 1 RUE DE LA PETITE CROIX
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1502	SUR LA MALEGRATTE	0 03 00							
C	1644	FIEF DU VIGNEAU	0 03 70							
C	1725	FIEF DU VIGNEAU	0 04 64							
C	1955	SUR BEL AIR NORD	0 01 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LEGRAND Noël née GUILLET Monique
71 RUE DE CERCAY
94440 - VILLECRESNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1140	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 18							
AM	1231	LES GRANDES VALLEES	0 06 91							
AM	1404	LE SABLON	0 03 75							
AM	1425	LE SABLON	0 01 39							
AM	1427	LE SABLON	0 03 22							
AM	1446	LE SABLON	0 05 45							
AN	282	LE MEILLEREAU	0 02 89							
YV	59	LE FIEF DE MADAME	0 05 90							
YV	67	LE FIEF DE MADAME	0 02 81							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 33 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LEMAIRE François née CAILLAULT Anne, n.-prop.
LA DUCHERIE
53150 - MONTSURS

Mme CAILLAULT Marie, usuf.
9 RTE DE POITIERS TAIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1519	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	360	FIEF DU COTEAU	0 02 37							
AM	244	LE GENETAIS SUD	0 03 97							
AM	267	LE GENETAIS SUD	0 09 40							
AM	276	LE GENETAIS SUD	0 02 13							
AM	335	LE GENETAIS SUD	0 05 22							
AM	1374	LE SABLON	0 07 70							
AM	1522	LE GENETAIS NORD	0 08 13							
AM	1845	VALLEE CASSE TETE	0 54 50							
AM	1861	LE GENETAIS NORD	0 03 44							
AM	1862	LE GENETAIS NORD	0 03 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 01 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LEMONNIER Emile épx de GEORGET Yolande
4 IMP DU PUITS
79600 - AIRVAULT

Mme LEMONNIER née GEORGET Yolande
2 IMP DU PUITS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YX	8	PUMAIN.....	0 05 44							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LETARD Eric
21 RUE DE BRETAGNE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1352	LE HAUT DE DOURON	0 05 75							
C	1766	FIEF DU VIGNEAU	0 07 07							
D	1215	PIED DE SAUMUR	0 10 06							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LETARD Eric, n.-prop.
21 RUE DE BRETAGNE
79600 - AIRVAULT

Mme LETARD Sabrina, n.-prop.
17T RUE FRANCOIS JOSEPH TEXIER
79440 - COURLAY

Mme LETARD née MOREAU Joëlle, usuf.
3 RUE DE LA MAIRIE
79600 - IRAIS

Mme REVAUD Alain née LETARD Annie
1 RTE DE OIRON ST JOUIN DE MAR
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme DEBOEUF André née LETARD Jocelyne
8 RUE DUPLESSIS DE PAUMARD
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

LETARD Guy
2 GR GRAND RUE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1633	FIEF DU VIGNEAU	0 05 30							
D	1084	LA PILLE COURSY NORD	0 10 80							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	359	FIEF DU COTEAU	0 03 55							
AE	240	BOIS SUR ROCHE	0 03 78							
AM	211	LE GENETAIS SUD	0 06 20							
AM	275	LE GENETAIS SUD	0 21 10							
AM	704	LA CHAGNEE	0 03 41							
AM	1118	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 60							
AM	1649	LE GENETAIS NORD	0 06 77							
AM	1754	LA CROIX DES FORGES	0 08 02							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 73 53

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LETARD Florian, n.-prop.
MERON 87 RUE DU PUITS ABRI
49260 - MONTREUIL BELLAY

LETARD Félicien, n.-prop.
37 RUE GRAND RUE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme LETARD Lucie, n.-prop.
37 RUE GRAND RUE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme LETARD Marc née THIBAULT Patricia, usuf.
37 GR GRAND RUE BILAZAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme DESNOUES Claude née LETARD Joëlle
32 RUE DE CHAMBRETTE
79100 - THOUARS

Mme FAVREAU Jean née LETARD Marinette
26 RUE DE LA LUZABERT
79100 - THOUARS

LETARD Christian épx de PUCHAULT Christiane
8 IMP DES SABLONS
79100 - LOUZY

Mme MACAIRE née LETARD Christiane
29 RUE DE L'ABBAYE
79100 - THOUARS

LETARD Jacques
17 RUE DE LA GARENNE TAIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme LETARD Francine
VRINES 29 RTE DE THOUARS
79100 - THOUARS

FAVREAU Jean-Yves épx de LETARD Marinette
26 RUE DE LA LUZABERT
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 **A REPORTER :**

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
D	936	LES SAINTS BLAIS	0 08 64							
D	1086	LA PILLE COURSY NORD	0 11 40							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	221	LES SUSSAIS	0 02 03							
AM	109	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 70							
AM	248	LE GENETAIS SUD	0 02 13							
AM	761	LA CHAGNEE	0 03 07							
AM	1476	LE GENETAIS NORD	0 05 77							
AM	1644	LE GENETAIS NORD	0 09 01							
AM	1732	LE GENETAIS NORD	0 03 69							
AM	1735	LE GENETAIS NORD	0 04 25							
AN	231	LE MEILLEREAU	0 12 24							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 0 68 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LETARD Joseph épx de LEBEAU Thérèse
LE BOURG
79600 - IRAIS

Mme LEBEAU Thérèse
2 GR GRAND RUE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1668	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	1735	FIEF DU VIGNEAU	0 02 00							
C	1774	FIEF DU VIGNEAU	0 08 30							
C	1778	FIEF DU VIGNEAU	0 01 38							
C	1785	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1836	FIEF DU VIGNEAU	0 02 90							
C	1904	LE FOSSE	0 01 30							
D	961	LA GRANGE ADAM	0 10 70							
D	962	LA GRANGE ADAM	0 09 55							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 40 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LETARD Virginie, n.-prop.
32 RUE DU TILLEUL / CHILLOU
79330 - SAINT-VARENT

Mme FLORES Romuald née LETARD Presilla, n.-prop.
EN CARAVANE PARC MAGIC LAND VALLON DU PAS DE LA FOS
13820 - ENSUES-LA-REDONNE

LETARD Antonin, n.-prop.
LA FERME DES NIVES MARSAY
79100 - THOUARS

LETARD Jacques, usuf.
17 RUE DE LA GARENNE TAIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	141	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 05 73							
AM	171	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 08 24							
AM	253	LE GENETAIS SUD	0 01 53							
AM	1635	LE GENETAIS NORD	0 16 30							
AM	1780	LE GENETAIS SUD	0 01 53							
AN	278	LE MEILLEREAU	0 02 42							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 35 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LIAIGRE Elie née VERVANT Colette
37 RUE DE BRETAGNE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	874	SUR BEL AIR	0 04 80							
C	877	SUR BEL AIR	0 03 00							
C	949	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 73							
C	1022	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 18							
C	1517	FIEF DU VIGNEAU	0 04 33							
C	1611	FIEF DU VIGNEAU	0 02 03							
C	1649	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1944	SUR BEL AIR NORD	0 03 50							
C	2170p03	DERRIERE LA GARENNE	0 08 73							
D	1010	LA GRANGE ADAM	0 20 95							
D	1063	LA PILLE COURSY NORD	0 06 37							
D	1065	LA PILLE COURSY NORD	0 01 42							
D	1114	LA PILLE COURSY NORD	0 07 78							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	910	LA VIEILLERESSE	0 04 45							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 75 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 14 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LIAUD Patrick née DINAIS Sophie, n.-prop.
9 RUE DE L'ETANG
79350 - AMAILLOUX

DINAIS Jean-Michel épx de DESCOUT Catherine, n.-prop.
MAULAIS 2 RUE BENJAMIN MILLORY
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme DINAIS née BABIN Janine, usuf.
1 IMP LES ROCHES MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	44	LES CHAMPS D AVAILLES	0 18 62							
AM	507	LA VALLEE A BLOUX	0 05 22							
YV	71	LE FIEF DE MADAME	0 05 22							
YV	72	LE FIEF DE MADAME	0 05 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 34 76

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LIGONNIERE Azaël
31 CRS TARTAS
33120 - ARCACHON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	384	PUMAIN	0 02 12							
AN	483	PUMAIN	0 01 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BEAUVIEUX-LUNET Claudie, n.-prop.
21 RUE DE MIGALLAND
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BEAUVIEUX née ROY Geneviève, usuf.
1 RUE DE LA FORET
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	8	LES SUSSAIS	0 01 86							
AL	45	LES SUSSAIS	0 04 89							
AL	200	LES SUSSAIS	0 16 18							
AM	180	LE GENETAIS SUD	0 03 74							
AM	333	LE GENETAIS SUD	0 19 09							
AM	351	LE GENETAIS SUD	0 08 48							
AM	508	LA VALLEE A BLOUX	0 05 25							
AM	621	LA CHAGNEE	0 01 88							
AM	625	LA CHAGNEE	0 01 29							
AM	1046	LA VIEILLERESSE	0 04 75							
AM	1286	LE SABLON	0 01 33							
AM	1289	LE SABLON	0 01 82							
AM	1354	LE SABLON	0 01 30							
AM	1360	LE SABLON	0 14 65							
AM	1372	LE SABLON	0 03 55							
AM	1431	LE SABLON	0 18 26							
AM	1519	LE GENETAIS NORD	0 06 49							
AM	1523	LE GENETAIS NORD	0 07 56							
AM	1574	LE GENETAIS NORD	0 03 48							
AM	1599	LE GENETAIS NORD	0 01 88							
AM	1640	LE GENETAIS NORD	0 05 74							
AM	1656	LE GENETAIS NORD	0 06 34							
AM	1840	LE GENETAIS NORD	0 02 94							
AN	297	SUR PHILIPPE	0 07 62							
AN	355	PUMAIN	0 14 41							
AN	360	PUMAIN	0 08 38							
YL	26	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 05 78							
YL	40	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 01 00							
YL	50	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 02 70							
YV	66	LE FIEF DE MADAME	0 03 38							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 86 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 30 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

LUSSEAU Clément épx de GEORGES
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1348	LE HAUT DE DOURON	0 05 65							
D	985	LA GRANGE ADAM	0 06 50							
D	1173	PIED DE SAUMUR	0 06 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LUTON Eugène née LECOMTE Berthe
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	445	BOIS SUR ROCHE	0 08 88							
AM	829	LA CHAGNEE	0 03 64							
AN	474	PUMAIN	0 01 03							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 11980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MACHET née NARP Catherine
1 RUE DE LA PAPINOTE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	732	LA CHAGNEE.....	0 00 64							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 00 64

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MAGUY Régis épx de VERGNAULT Nadine
4 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1755	FIEF DU VIGNEAU	0 07 00							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1198	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 18 20							
AM	1223	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 54							
AM	1873	LA VALLEE A BLOUX	0 27 60							
AM	1875	LA VALLEE A BLOUX	0 27 40							
AN	337	LA VALLEE CHALARD	0 82 25							
YK	68	LA PINANIERE	0 03 18							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 71 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MAGUY Simon née DOUBARD Martine, n.-prop.
1 IMP DE LA CARRIERE
79600 - AIRVAULT

Mme DOUBARD née FRERE Lucienne, usuf.
PAR MME DOUBARD BRIGITTE 22 RUE DU PAIN PERDU
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	955	DERRIERE LE VIGNEAU	0 07 36							
C	956	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 75							
C	1002	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 54							
C	1376	LE HAUT DE DOURON	0 02 63							
D	1172	PIED DE SAUMUR	0 20 76							
D	1212	PIED DE SAUMUR	0 05 75							
D	1247	LES AJONCS MAILLARDS	0 12 30							
D	1248	LES AJONCS MAILLARDS	0 12 68							
D	1453	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 09 86							
D	1467	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 09 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 86 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MAGUY Stephanie, n.-prop.
8 ALL DES OEILLETS
79000 - NIORT

MAGUY Nicolas, n.-prop.
2 RUE THIMONNIER
75009 - PARIS 09

Mme MAGUY née YOMEDE Huguette, usuf.
12 RUE AMEDEE BOLLEE
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	358	BOIS SUR ROCHE	0 09 90							
AL	6	LES SUSSAIS	0 04 17							
AL	16	LES SUSSAIS	0 02 15							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MAILLET Pierre épx de HUMEAU Nelly
70 RUE PRINCIPALE
37340 - CLERE LES PINS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1578	LE GENETAIS NORD.....	0 06 17							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MAJCHRZAK René épx de DOBEK Stephanie
7 RUE DU CHEMIN VERT
79600 - AIRVAULT

Mme MAJCHRZAK René née DOBEK Stephanie
7 RUE DU CHEMIN VERT
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	19	LES PETITES BRUYERES.....	0 52 66							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 52 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MALECOT Herve épx de CHUPIN Guylene
6 RUE DE LA TUDALE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	51	LE HAUT DROUET.....	0 03 55							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YL	56	LE BOIS DE LA PRAIRE.....	0 01 23							
		TOTAUX :	**0 04 78**							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MARSAULT Elie
1 RUE DE LA BERNARDIERE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	15	REDONNE.....	0 04 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MARSAULT Jacques épx de GAILLARD Colette
15B RUE DE BEL AIR
79600 - AIRVAULT

Mme BOUQUET Arnaud née MARSAULT Alexia
77 RUE JAMES CANE
37000 - TOURS

Mme MARSAULT Carole
62 RUE D'ECQUEBOUILLE
85000 - ROCHE SUR YON (LA)

Mme MARSAULT née CLEMENT Beatrice
5 RTE D'AIRVAULT
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	941	DERRIERE LE VIGNEAU	0 14 19							
C	953	DERRIERE LE VIGNEAU	0 10 30							
D	1161	PIED DE SAUMUR	0 03 76							
D	1184	PIED DE SAUMUR	0 11 16							
D	1187	PIED DE SAUMUR	0 21 50							
D	1191	PIED DE SAUMUR	0 08 36							
D	1219	PIED DE SAUMUR	0 08 55							
D	1566	PIED DE SAUMUR	0 20 15							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 97 97

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MARTIN Emile née CHIQUET
LE BOURG
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	443	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 15 23							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MARTIN Herve née DUPONT-DENIZE France
7 IMP DE LA DEVINIERE
37170 - CHAMBRAY LES TOURS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1918	VAUGON EST	0 04 00							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	362	BOIS SUR ROCHE	0 03 38							
AE	370	BOIS SUR ROCHE	0 01 43							
AM	1172	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 18							
AM	1196	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 66							
AM	1417	LE SABLON	0 06 27							
AN	192	LE MEILLEREAU	0 12 99							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 33 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MARTIN Herve née DUPONT-DENIZE France, n.-prop.
7 IMP DE LA DEVINIERE
37170 - CHAMBRAY LES TOURS

DUPON DENIZE Roger épx de BOUSSICAULT Madeleine, usuf.
RUE DE LA GRILLERE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
YC	24	MOQUEPOCHE.	0 04 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MARTIN Marcel épx de HUBERT Paulette
LE POIRE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	216	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 08 55							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MARTIN Roger épx de BREMANT Anne
PAR ME ROY CHRISTEL 9 PL SAINT PIERRE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1371	LE HAUT DE DOURON	0 09 15							
C	1498	SUR LA MALEGRATTE	0 05 43							
C	1543	FIEF DU VIGNEAU	0 04 90							
D	1277	LES AJONCS MAILLARDS	0 01 64							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MASSE Jean épx de MOREAU Anne
5 GR GRAND RUE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	440	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 06 55							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	262	BOIS SUR ROCHE.....	0 02 65							
AE	269	BOIS SUR ROCHE.....	0 05 59							
AM	1193	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 08 00							
AM	1865	LA CHAGNEE.....	0 03 55							
AN	295	SUR PHILIPPE.....	0 04 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MASSE Jean épx de MOREAU Anne
5 GR GRAND RUE
79600 - IRAIS

Mme MASSE Jean née MOREAU Anne-Marie
5 GR GRAND RUE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1346	LE HAUT DE DOURON.....	0 06 77							
D	941	LES SAINTS BLAIS.....	0 09 13							
D	1177	PIED DE SAUMUR.....	0 05 70							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MAUPETIT née BERTHONNEAU Léone
EHPAD LES CHARMES DE FLEURY 2 RUE DU DOCTEUR ANDRE COLAS
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	323	FIEF DU COTEAU	0 06 84							
AN	271	LE MEILLEREAU	0 03 64							
AN	727	SUR PHILIPPE	0 02 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MAUPETIT André-Michel épx de BROSSARD Paulette
10 RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	51	LES SUSSAIS	0 04 66							
AL	181	LES SUSSAIS	0 01 61							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MAUPETIT Maurice épx de MAGUY Gilberte
CHEZ MAUPETIT ANDRE 10 RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

Mme MAUPETIT Maurice née MAGUY Gilberte
CHEZ MAUPETIT ANDRE 10 RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	195	LES SUSSAIS	0 05 71							
AM	1077	LA VIEILLERESSE	0 12 33							
AM	1129	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 72							
AM	1130	LES BOIS DE THIORS	0 46 27							
AM	1248	LES GRANDES VALLEES	0 04 98							
AM	1753	LA CROIX DES FORGES	0 08 08							
AM	1793	LA VALLEE A BLOUX	0 08 53							
AM	1818	LES GRANDES VALLEES	0 09 44							
AN	182	LE MEILLEREAU	0 06 51							
AN	580	PUMAIN	0 06 03							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 10 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MAYSTRE Jean-Louis née ROUX Brigitte, n.-prop.
16 CHEM DE LA CHEVRIE LES FRAN
79410 - CHERVEUX

ROUX Jean-Paul épx de GONNORD Marie-Thérèse, n.-prop.
ASNIERS
79170 - VERNOUX-SUR-BOUTONNE

ROUX Philippe, n.-prop.
19 SQ DES PAGANNES
49280 - SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

Mme ROUX née CHAUSSERAIS Thérèse, usuf.
4 RUE SAINT MARTIN
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	347	PIED FOURRE.....	0 04 80							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 80

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MEDERIC Bruno née GIRARDEAU Nathalie
5 RUE DE SAINT JEAN DE SAUVES
86110 - MIREBEAU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	439	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 13							
COMMUNE DE IRAIS										
C	921	LA CALONNIERE NORD	0 06 54							
C	989	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 50							
C	1021	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 48							
C	1044p03	DERRIERE LE VIGNEAU	0 18 60							
C	1913	LE FOSSE	0 03 40							
C	2142	LA GARENNE	0 23 88							
D	946	LES SAINTS BLAIS	0 10 76							
D	1095	LA PILLE COURSY NORD	0 05 80							
D	1119	LA PILLE COURSY NORD	0 08 50							
YC	60	MOQUEPOCHE	0 09 40							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	418	LA COMBE SUD	0 07 37							
AE	688	BOIS SUR ROCHE	0 06 00							
AM	219	LE GENETAIS SUD	0 05 87							
AM	228	LE GENETAIS SUD	0 10 70							
AM	230	LE GENETAIS SUD	0 02 02							
AN	498	PUMAIN	0 05 48							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 41 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 17 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MENARD Bernard épx de TESSERAULT Marie
IMP DU BOUIF
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1463	SUR LA MALEGRATTE	0 02 89							
C	1557	FIEF DU VIGNEAU	0 10 51							
D	934	LES SAINTS BLAIS	0 21 97							
YC	56	MOQUEPOCHE	0 01 82							
YC	57	MOQUEPOCHE	0 01 61							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	101	BOIS SUR ROCHE	0 08 37							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 47 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MENARD Bernard épx de TESSERAULT Marie
IMP DU BOUIF
79600 - IRAIS

Mme MENARD Bernard née TESSERAULT Marie
IMP DU BOUIF
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1049	DERRIERE LE VIGNEAU	0 16 95							
C	1353	LE HAUT DE DOURON	0 19 54							
C	1536	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1686	FIEF DU VIGNEAU	0 08 10							
C	1796	FIEF DU VIGNEAU	0 06 60							
C	1798	FIEF DU VIGNEAU	0 04 72							
C	1804	FIEF DU VIGNEAU	0 01 77							
C	1852	FIEF DU VIGNEAU	0 02 60							
C	1891	LE FOSSE	0 01 70							
C	1896	LE FOSSE	0 04 95							
C	1912	LE FOSSE	0 03 61							
C	2141	LA GARENNE	1 57 70							
C	2143	LA GARENNE	1 44 60							
C	2163	DERRIERE LA GARENNE	0 05 03							
C	2265	LA GARENNE	0 23 87							
D	861	LES SAINTS BLAIS	0 05 06							
D	879	LES SAINTS BLAIS	0 24 69							
D	902	LES SAINTS BLAIS	0 19 77							
D	932	LES SAINTS BLAIS	0 31 90							
D	944	LES SAINTS BLAIS	0 23 70							
D	1075	LA PILLE COURSY NORD	0 03 90							
D	1121	LA CALONNIERE	0 63 12							
D	1122	LA CALONNIERE	0 62 38							
D	1136	PIED DE SAUMUR	0 03 36							
D	1182	PIED DE SAUMUR	0 19 13							
YC	58	MOQUEPOCHE	0 08 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 6 68 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 26 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MENARD Isabelle
BAT B 219 RUE DE LA BURGONCE
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	227	BOIS SUR ROCHE	0 02 67							
AM	339p02	LE GENETAIS SUD	0 02 67							
AM	557	LA CHAGNEE	0 04 40							
AM	803	LA CHAGNEE	0 01 97							
AM	919	LA VIEILLERESSE	0 02 46							
AM	957	LA VIEILLERESSE	0 02 67							
AN	392	PUMAIN	0 04 65							
YL	49	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 25 38							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 46 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MENARD Jacques née BONNEFOND Jacqueline
2 RUE DES ECLUSEAUX
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	111	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 77							
AM	121	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 10 09							
AM	149	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 13 40							
AM	341	LE GENETAIS SUD	0 06 37							
AM	505	LA VALLEE A BLOUX	0 05 45							
AM	690	LA CHAGNEE	0 03 15							
AM	1346	LE SABLON	0 04 68							
AM	1495	LE GENETAIS NORD	0 03 30							
AM	1596	LE GENETAIS NORD	0 04 39							
AM	1602	LE GENETAIS NORD	0 02 75							
AM	1610	LE GENETAIS NORD	0 04 20							
AM	1841	LE GENETAIS NORD	0 06 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 66 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MENARD Jean née GATARD Carmen
PIOGE 8 RUE DU HAUT VILLAGE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1797	VIEUX FIEF	0 07 70							
D	1812	VIEUX FIEF	0 04 40							
D	1836	VIEUX FIEF	0 00 75							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 85

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MENESTREAU Aurelien, n.-prop.
LOTISSEMENT LE CHATEAU 4 IMP DES VIOLETTES
79290 - BRION PRES THOUET

Mme MENESTREAU Noël née MORICEAU Roseline, usuf.
6 RUE DE LA CROIX DE CHAMBRE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	201	LA POINTE DES JUSTICES	0 04 55							
041 A	210	PIED FOURRE	0 34 84							
041 A	222	PIED FOURRE	0 06 26							
041 A	243	PIED FOURRE	0 04 35							
041 A	275	PIED FOURRE	0 06 66							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1430	SUR LA MALEGRATTE	0 02 27							
C	1470	SUR LA MALEGRATTE	0 00 80							
C	1665	FIEF DU VIGNEAU	0 02 70							
D	970	LA GRANGE ADAM	0 15 52							
D	1269	LES AJONCS MAILLARDS	0 11 65							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 89 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MERCERON Philippe épx de GEVEAUX Dominique
14 RUE DE LA DILIGENCE
79100 - SAINTE-VERGE

MERCERON Olivier
52 RUE DE SALES
74800 - LA ROCHE SUR FORON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	884	SUR BEL AIR	0 10 90							
C	1468	SUR LA MALEGRATTE	0 01 40							
C	1828	FIEF DU VIGNEAU	0 01 00							
C	1863	LE FOSSE	0 03 40							
C	2196	DERRIERE LA GARENNE	0 13 78							
D	974	LA GRANGE ADAM	0 31 50							
D	1085	LA PILLE COURSY NORD	0 10 10							
D	1087	LA PILLE COURSY NORD	0 12 10							
D	1209	PIED DE SAUMUR	0 07 54							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1343	LE SABLON	0 02 89							
AN	208	LE MEILLEREAU	0 06 62							
AN	325	SUR PHILIPPE	0 06 32							
YV	18	LES PETITES BRUYERES	0 09 56							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 17 11

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 13 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MERIGEAULT Georges
LE BOURG
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	418	BOIS SUR ROCHE.....	0 04 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme METAIS Fabrice née GELLE Rose-Noëlle
25 RUE DES CHENEVIERES
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1867	VIEUX FIEF	0 12 20							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	210	LES SUSSAIS	0 04 10							
AM	912	LA VIEILLERESSE	0 04 16							
AM	1251	LES GRANDES VALLEES	0 05 87							
AM	1292	LE SABLON	0 03 93							
AN	596	PUMAIN	0 07 40							
YL	31	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 04 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 42 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

METIVIER Gérard épx de VIOLLEAU Yvette
8 RUE ST JOSEPH
79250 - NUEIL-LES-AUBIERS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	104	BOIS SUR ROCHE.....	0 09 47							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

METIVIER Jean-Louis épx de CHANSAULT Louisette
5 RUE DU PUITS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	193	BOIS SUR ROCHE	0 02 31							
AE	246	BOIS SUR ROCHE	0 04 66							
AE	266	BOIS SUR ROCHE	0 02 52							
AM	606	LA CHAGNEE	0 07 98							
AM	615	LA CHAGNEE	0 02 30							
AM	619	LA CHAGNEE	0 06 90							
AM	832	LA CHAGNEE	0 05 86							
AM	1388	LE SABLON	0 05 49							
AM	1403	LE SABLON	0 19 77							
AM	1660	LE GENETAIS NORD	0 07 05							
AM	1703	LE GENETAIS NORD	0 07 09							
AM	1737	LE GENETAIS NORD	0 04 57							
AM	1799	LA CHAGNEE	0 04 05							
AM	1822	LE SABLON	0 03 78							
AN	331	SUR PHILIPPE	0 07 89							
YV	49	LE FIEF DE MADAME	0 02 43							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 94 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 16 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

METREAU Jacques épx de DELAVEAULT Michelle
1 RUE DES TISSERANDS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	192	LA POINTE DES JUSTICES	0 12 20							
041 A	236	PIED FOURRE	0 07 10							
041 A	332	PIED FOURRE	0 09 00							
041 A	346	PIED FOURRE	0 06 30							
041 A	413	PIED FOURRE	0 06 32							
041 A	419	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 23							
041 A	424	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 59							
041 E	17	REDONNE	0 10 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 60 62

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MEUNIER Bernard
73 RUE DE LA COUDRAIE
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1285	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 10 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MEUNIER Françoise
RES LE MAZAGRAN 49 AV DE LIMOGES
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1124	LA CALONNIERE.....	0 11 86							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MEUNIER Jean née PAQUEREAU Monique
86 AV ROGER CHAUMET
33600 - PESSAC

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	484	LA VALLEE A BLOUX	0 07 88							
AM	550	LA CHAGNEE	0 05 45							
AM	607	LA CHAGNEE	0 06 69							
AM	662	LA CHAGNEE	0 06 66							
AM	835	LA CHAGNEE	0 03 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 29 68

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MEUNIER Joël épx de CLAVEAU Brigitte
17 RUE DU PORTEAU
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1044p01	DERRIERE LE VIGNEAU	0 18 60							
C	1822	FIEF DU VIGNEAU	0 03 11							
C	1825	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1951	SUR BEL AIR NORD	0 00 49							
D	994	LA GRANGE ADAM	0 15 03							
D	1015	LA GRANGE ADAM	0 30 13							
D	1525	LES SAINTS BLAIS	0 10 76							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 80 92

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MEUNIER Serge épx de CAILLEAU Danièle
IMP DU BOUIF
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	887	SUR BEL AIR	0 19 06							
C	1673	FIEF DU VIGNEAU	0 02 00							
C	1682	FIEF DU VIGNEAU	0 02 71							
C	1733	FIEF DU VIGNEAU	0 03 16							
C	1734	FIEF DU VIGNEAU	0 02 25							
C	1803	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	2264	LA GARENNE	0 23 87							
D	1083	LA PILLE COURSY NORD	0 04 16							
D	1141	PIED DE SAUMUR	0 04 95							
D	1527	LA PILLE COURSY NORD	0 15 96							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 79 72

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MILLASSEAU Francis
14 RUE DE LA MAIRIE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1483	SUR LA MALEGRATTE.....	0 01 32							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 32

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MILLASSEAU Philippe épx de POINTEREAU Michèle
LA GANERAIE
37190 - DRUYE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	419	LA COMBE SUD	0 07 37							
AE	361	BOIS SUR ROCHE	0 04 49							
AE	369	BOIS SUR ROCHE	0 01 46							
AM	449	LA VALLEE A BLOUX	0 10 16							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 48

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MILLASSEAU Philippe épx de POINTEREAU Michèle
LA GANERAIE
37190 - DRUYE

Mme MILLASSEAU Philippe née POINTEREAU Michèle
LA GANERAIE
37190 - DRUYE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	353	LE GENETAIS SUD	0 04 39							
AM	371	LE GENETAIS SUD	0 09 44							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 83

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MILLON Christian née ABADO Paulette
3 CHEMIN DU CLOS PERE LE BOURG OUEST
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	936	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 03 37							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MILLON Pierre
PAR ME GUERID YANN 8 GRAND RUE THEOPHANE VENARD
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

Mme MILLON Pierre née GUERRY Odile
EHPAD 8 RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	220	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 04 94							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MOINE René épx de SIMON
BAT B LOG 102 35 AV DE LA REPUBLIQUE
71400 - AUTUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	364	FIEF DU COTEAU.....	0 03 32							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 32

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MOMPIOU Dominique épx de NZALY Henriette
23 RUE DE L'ABBE DE LESTANG
86000 - POITIERS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1634	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 45							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 45

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MONCEAU Bernadette
LES LUPINS APPT 11 5 ALL RACINE
79100 - THOUARS

GUILLEMET Christian
BEAUVAIS
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1648	LE GENETAIS NORD.....	0 10 05							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MONCEAU Jacques née GREGOIRE Beatrice
150 RUE DES GRANDS FIEFS
79410 - SAINT GELAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	242	BOIS SUR ROCHE.....	0 03 20							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 12980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MONORY Patrick épx de VANOVERSCHELDE Dominique
1 RUE DU PETIT VAUX
37800 - SAINTE MAURE DE TOURAINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	197	LA POINTE DES JUSTICES	0 11 19							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1599	FIEF DU VIGNEAU	0 10 10							
D	899	LES SAINTS BLAIS	0 39 85							
D	901	LES SAINTS BLAIS	0 28 45							
D	903	LES SAINTS BLAIS	0 17 95							
D	951	LES SAINTS BLAIS	0 22 58							
YC	59	MOQUEPOCHE	0 08 26							
YC	61	MOQUEPOCHE	0 08 61							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	337	FIEF DU COTEAU	0 02 75							
AE	228	BOIS SUR ROCHE	0 03 49							
AE	303	BOIS SUR ROCHE	0 11 76							
AM	590	LA CHAGNEE	0 02 49							
AM	698	LA CHAGNEE	0 01 97							
AM	1114	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 92							
AM	1212	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 07 02							
AM	1319	LE SABLON	0 02 84							
AN	682	LE MEILLEREAU	0 04 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 89 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 17 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MORAND née HAMEURY Marie-Christine
RES LA GARDE DE MER 3 AV DES AMERIQUES
17000 - LA ROCHELLE

Mme HAMEURY Frederique
24 RUE DU THOUET MARANZAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	469	BOIS SUR ROCHE.....	0 15 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 41

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MOREAU Arthur
RUE THEOPHILE GAUTIER
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1368	LE HAUT DE DOURON	0 06 44							
D	982	LA GRANGE ADAM	0 06 35							
D	984	LA GRANGE ADAM	0 05 67							
D	1175	PIED DE SAUMUR	0 06 40							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MOREAU Christophe
10B RUE DE LA GARENNE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	261	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 09 83							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 83

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MOREAU Emilien épx de COULLEBAULT
GERMON
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	911	LA CALONNIERE NORD.....	0 08 49							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MOREAU Guy née PILLET Françoise
MESSAIS 1 RUE DE LA PETITE CROIX
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	873	SUR BEL AIR	0 09 14							
C	1400	LE HAUT DE DOURON	0 08 29							
C	1405	LE HAUT DE DOURON	0 13 10							
C	1481	SUR LA MALEGRATTE	0 02 30							
C	1486	SUR LA MALEGRATTE	0 02 40							
C	1487	SUR LA MALEGRATTE	0 01 80							
D	964	LA GRANGE ADAM	0 08 75							
D	1002	LA GRANGE ADAM	0 15 25							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	282	LE GENETAIS SUD	0 04 68							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 65 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MOREAU Jean née VERGNAULT Rosemonde
3 RUE DES VOIES
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	333	FIEF DU COTEAU	0 02 93							
AC	336	FIEF DU COTEAU	0 06 16							
AC	356	FIEF DU COTEAU	0 04 43							
AE	300	BOIS SUR ROCHE	0 04 02							
AE	336	BOIS SUR ROCHE	0 05 07							
AL	173	LES SUSSAIS	0 02 37							
AL	180	LES SUSSAIS	0 01 99							
AM	396	LES ARENNES	0 17 91							
AM	534	LA CHAGNEE	0 06 63							
AM	1650	LE GENETAIS NORD	0 05 03							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 56 54

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MOREAU Paul
15 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	345	PIED FOURRE.....	0 02 87							
041 A	366	PIED FOURRE.....	0 22 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 25 06

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MOREAU Serge épx de MATHIEU Josyane
33 RUE DE GAUDIGNY
78490 - MONTFORT-L AMAURY

MOREAU Patrick épx de TURCK Francine
17 ALL DES CHATAIGNIERS
77230 - DAMMARTIN-EN-GOELE

Mme MOREAU Catherine
APPT 27 38 BD DU COLONEL BARTHAL
86000 - POITIERS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1444	LES VOUIX.....	0 04 53							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 53

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MORIN Olivier épx de DIES Marie-Noëlle, n.-prop.
FONTANEILLES
12640 - RIVIERE-SUR-TARN

MORIN Philippe épx de ATTOUMANE AHMED Attoumane, n.-prop.
20 IMP DES CERISES
97414 - ENTRE DEUX

Mme MIE-MORIN née MIE Nicole, usuf.
5 SQ RETHEL
17000 - LA ROCHELLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	354	BOIS SUR ROCHE	0 03 26							
AM	359	LE GENETAIS SUD	0 01 64							
AM	363	LE GENETAIS SUD	0 02 15							
AM	504p01	LA VALLEE A BLOUX	0 02 52							
AM	516	LA CHAGNEE	0 05 70							
AM	842	LA CHAGNEE	0 06 66							
AM	906	LA VIEILLERESSE	0 02 60							
AM	1238	LES GRANDES VALLEES	0 01 76							
AM	1334	LE SABLON	0 04 55							
AN	212	LE MEILLEREAU	0 11 00							
AN	223	LE MEILLEREAU	0 01 78							
YK	71	LA PINANIERE	0 01 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 45 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

MORTON Jacques épx de COLIN Marie
7 RUE DE BEL AIR
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	232	PIED FOURRE.....	0 12 58							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 58

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MOTEAU Monique
6 IMP DES OEILLETS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	334	PIED FOURRE.....	0 06 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme MOURRE née WEILL Claude
57 LOT JEANNE D'ARC BELLEVUE
83220 - LE PRADET

Mme WEILL Marie-Christine
9 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	594	LA CHAGNEE	0 17 49							
AM	1528	LE GENETAIS NORD	0 02 57							
AN	377	PUMAIN	0 03 51							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 57

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NASLIS Auguste
PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	679	BOIS SUR ROCHE.....	0 07 40							
AM	1414p01	LE SABLON.....	0 05 79							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 19

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NAUDEAU Alphonse, n.-prop.
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme NAUDEAU Alphonse née POIRAULT Alice, usuf.
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1787	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NOEL Jean
LE BOURG
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	291	FIEF DU COTEAU	0 01 20							
AC	349	FIEF DU COTEAU	0 02 79							
AE	237	BOIS SUR ROCHE	0 03 29							
AE	255	BOIS SUR ROCHE	0 08 42							
AE	312	BOIS SUR ROCHE	0 02 35							
AE	314	BOIS SUR ROCHE	0 04 82							
AE	329	BOIS SUR ROCHE	0 03 41							
AE	411	BOIS SUR ROCHE	0 08 25							
AE	441	BOIS SUR ROCHE	0 04 34							
AL	189	LES SUSSAIS	0 03 11							
AM	1089	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 45							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 45 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NOIRAULT Alain épx de HERNANDEZ Angeles
1420A CHE DU TUCAUT
31600 - EAUNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	848	LES SAINTS BLAIS.....	0 10 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NOIRAULT Jean épx de LIEVRE Raymonde
4 CHE DE LA NOUE / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

Mme NOIRAULT Jean née LIEVRE Raymonde
4 CHE DE LA NOUE / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1161p02	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 01 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme NORMAND Lucie
PAR MME ROSSIGNOL PAUL 19B BD DE PORT-ROYAL
75013 - PARIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	176p02	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 05 02							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NOUET Jacques, n.-prop.
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

NOUET Charles, usuf.
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	872	SUR BEL AIR.....	0 17 89							
C	1496	SUR LA MALEGRATTE.....	0 02 39							
C	1528	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NOVELLO Armando épx de JAMAIN
CITE DES MALIGRETTES 19 RUE DE TOURAINE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	587p01	PUMAIN.....	0 01 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

NOVELLO Jean-Paul épx de AUDGER Martine
1 RUE D'ENTERRE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	281	LE GENETAIS SUD	0 02 82							
AM	427	LES ARENNES	0 03 27							
AM	846	LA CHAGNEE	0 01 74							
AM	1426	LE SABLON	0 04 09							
AN	163	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 23 22							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 35 14

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

OUDRY Adrien épx de PIET
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1386	LE SABLON.....	0 02 07							
AM	1781	LE GENETAIS SUD.....	0 01 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

OUDRY Auguste épx de PIED
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1609	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 50							
C	1612	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 17							
D	981	LA GRANGE ADAM.....	0 06 77							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme OUVRARD André née PRIMAULT Yvette
2 RUE DE L'AUMONERIE / RIBLAIR
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1157	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 09 35							
AM	1167p02	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 01 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PADIOLLEAU Eric née GUILLET Marie-Odile
12 RUE D'AVIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	283	LE GENETAIS SUD	0 05 06							
AM	509	LA VALLEE A BLOUX	0 05 38							
AM	1500	LE GENETAIS NORD	0 04 81							
AM	1513	LE GENETAIS NORD	0 07 03							
AM	1621	LE GENETAIS NORD	0 04 22							
AM	1629	LE GENETAIS NORD	0 01 06							
AM	1764	LA CROIX DES FORGES	0 06 06							
AN	156	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 24 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 58 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAGE Bernard épx de RENOUS Catherine, n.-prop.
22 RUE AUGUSTIN DE LESTRANGE
53000 - LAVAL

Mme PAGE née GIRARD Jeannine, usuf.
PAR M BERNARD PAGE 22 RUE AUGUSTIN DE LESTRANGE
53000 - LAVAL

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	265	PIED FOURRE	0 09 81							
041 A	268	PIED FOURRE	0 06 50							
041 A	270p02	PIED FOURRE	0 00 41							
041 A	421	FIEF AUX ALOUETTES	0 10 98							
041 A	422	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 81							
041 A	433	FIEF AUX ALOUETTES	0 23 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 55 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAGE Raymond épx de CHEVALIER Christiane
11 RUE BELLE ROSE
37800 - POUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	286	PIED FOURRE	0 05 80							
041 A	325	PIED FOURRE	0 06 46							
041 A	355	PIED FOURRE	0 05 50							
041 A	356	PIED FOURRE	0 06 56							
041 E	52	REDONNE	0 04 93							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 29 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAINEAU Claude
RES FRANQUEVILLE 8 QUAI ERNEST FRANQUEVILLE
85100 - SABLES-D'OLONNE (LES)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	318	FIEF DU COTEAU	0 06 19							
AC	381	LA COMBE SUD	0 10 20							
AE	107	BOIS SUR ROCHE	0 02 70							
AE	115	BOIS SUR ROCHE	0 02 36							
AE	298	BOIS SUR ROCHE	0 06 78							
AE	399	BOIS SUR ROCHE	0 04 75							
AL	178	LES SUSSAIS	0 04 91							
AM	346	LE GENETAIS SUD	0 03 99							
AM	548	LA CHAGNEE	0 04 74							
AM	1295	LE SABLON	0 02 93							
AM	1430	LE SABLON	0 32 50							
AM	1527	LE GENETAIS NORD	0 00 83							
AM	1784	LE GENETAIS SUD	0 03 08							
AM	1797	LA CHAGNEE	0 06 00							
AN	229	LE MEILLEREAU	0 06 85							
AN	320	SUR PHILIPPE	0 06 28							
AN	383	PUMAIN	0 03 24							
AN	411	PUMAIN	0 04 64							
AN	418	PUMAIN	0 02 92							
YL	24	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 13 32							
YV	55	LE FIEF DE MADAME	0 04 18							
YV	81	LE FIEF DE MADAME	0 02 12							
YW	9	LES GRAIS	0 09 03							
YW	45	LES GRAIS	0 04 66							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 49 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 24 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PALLUAU Alain épx de GUITTON Maryse
9 RUE DE LA BUTTE DE MONCOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme LEPIDI Emmanuel née PALLUAU Emmanuelle
45 RUE SAINT LAMBERT
75015 - PARIS 15

PALLUAU Nicolas
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION 1 PL DE JUSTICE DE PAIX
49700 - DOUE EN ANJOU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	147	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 64							
AM	242	LE GENETAIS SUD	0 12 42							
AM	1524	LE GENETAIS NORD	0 06 59							
AM	1717	LE GENETAIS NORD	0 03 32							
AM	1740	LE GENETAIS NORD	0 03 31							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 32 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PANIER Jean-Pierre épx de PERIOT Ghislaine
8 RUE SAINT MARTIN
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	380	PIED FOURRE.....	0 03 50							
041 A	453	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 15 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 19 48

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PANNEAU Pierre-Guillaume épx de GOUGEON Chantal
16 RUE DES GENTILS LIEUX
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	282	PIED FOURRE	0 05 70							
041 A	340	PIED FOURRE	0 07 00							
041 A	394	PIED FOURRE	0 04 90							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1375	LE HAUT DE DOURON	0 02 66							
C	1791	FIEF DU VIGNEAU	0 01 30							
D	968	LA GRANGE ADAM	0 40 79							
D	975	LA GRANGE ADAM	0 40 65							
D	1152	PIED DE SAUMUR	0 18 65							
D	1202	PIED DE SAUMUR	0 27 65							
D	1207	PIED DE SAUMUR	0 07 93							
D	1208	PIED DE SAUMUR	0 08 21							
D	1210	PIED DE SAUMUR	0 24 44							
D	1244	LES AJONCS MAILLARDS	0 06 56							
D	1245	LES AJONCS MAILLARDS	0 24 73							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 2 21 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 14 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PAQUEREAU née BIGOT Micheline
9 IMP GEORGES CUVIER
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1835	VIEUX FIEF.....	0 09 90							
D	1854	VIEUX FIEF.....	0 02 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAQUEREAU Aimé épx de BIGOT Micheline
9 IMP GEORGES CUVIER
79000 - NIORT

Mme PAQUEREAU née BIGOT Micheline
9 IMP GEORGES CUVIER
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	480	BOIS SUR ROCHE	0 04 79							
AL	634	LES SUSSAIS	0 05 98							
AM	1207	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 20							
AM	1812	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 73							
AN	216	LE MEILLEREAU	0 10 44							
AN	447	PUMAIN	0 03 75							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 32 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PAQUEREAU Christelle
2 RUE DU LAVOIR
17520 - SAINT-MARTIAL-SUR-NE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	908	LES SAINTS BLAIS.....	0 14 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAQUEREAU Dominique
2 RUE SAINT HILAIRE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1774	VIEUX FIEF	0 11 10							
D	1810	VIEUX FIEF	0 08 10							
D	1815	VIEUX FIEF	0 11 50							
D	1816	VIEUX FIEF	0 05 80							
D	1821	VIEUX FIEF	0 01 30							
D	1822	VIEUX FIEF	0 01 40							
D	1823	VIEUX FIEF	0 01 40							
D	1824	VIEUX FIEF	0 06 40							
D	1829	VIEUX FIEF	0 01 50							
D	1838	VIEUX FIEF	0 04 20							
D	1840	VIEUX FIEF	0 04 10							
D	1850	VIEUX FIEF	0 06 05							
D	1855	VIEUX FIEF	0 04 80							
D	1859	VIEUX FIEF	0 03 40							
D	1860	VIEUX FIEF	0 03 90							
D	1861	VIEUX FIEF	0 02 60							
D	1868	VIEUX FIEF	0 06 40							
D	1874	VIEUX FIEF	0 03 60							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	271	BOIS SUR ROCHE	0 03 92							
AE	315	BOIS SUR ROCHE	0 08 11							
AE	349	BOIS SUR ROCHE	0 11 92							
AE	377	BOIS SUR ROCHE	0 05 12							
AE	674	BOIS SUR ROCHE	0 00 92							
AL	243	LES SUSSAIS	0 10 48							
AM	233	LE GENETAIS SUD	0 08 64							
AM	789	LA CHAGNEE	0 02 32							
AM	942	LA VIEILLERESSE	0 05 65							
AM	1296	LE SABLON	0 02 93							
AM	1316	LE SABLON	0 01 49							
AM	1428	LE SABLON	0 37 72							
AM	1544	LE GENETAIS NORD	0 03 53							
AM	1665	LE GENETAIS NORD	0 02 57							
AM	1669	LE GENETAIS NORD	0 08 33							
AM	1683	LE GENETAIS NORD	0 03 03							
AM	1809	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 55							
AN	173	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 06 78							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 13 56

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
		2 13 56								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	232	LE MEILLEREAU	0 02 51							
AN	272	LE MEILLEREAU	0 03 62							
AN	290	SUR PHILIPPE	0 02 44							
AN	356	PUMAIN	0 05 23							
AN	390	PUMAIN	0 03 20							
AN	395	PUMAIN	0 03 97							
AN	457	PUMAIN	0 14 56							
AN	466	PUMAIN	0 03 24							
AN	494	PUMAIN	0 04 90							
AN	620	PUMAIN	0 03 58							
AN	687	LE MEILLEREAU	0 02 73							
AN	694	SUR PHILIPPE	0 02 44							
AN	703	PUMAIN	0 05 22							
AN	706	PUMAIN	0 02 70							
YL	42	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 08 08							
YW	39	LES GRAIS	0 04 95							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 86 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 52 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAQUEREAU Dominique
2 RUE SAINT HILAIRE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PAQUEREAU Jean-Luc épx de DEODATI DE Figueiredo
75960 000 15 RUA ROSA GUIMARES
ACREUNA (BRESIL)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	176	LE MEILLEREAU	0 04 45							
AN	304	SUR PHILIPPE	0 08 35							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 80

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAQUEREAU Dominique
2 RUE SAINT HILAIRE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme MEUNIER Jean née PAQUEREAU Monique
86 AV ROGER CHAUMET
33600 - PESSAC

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	207	LE GENETAIS SUD	0 07 87							
AM	307	LE GENETAIS SUD	0 06 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAQUEREAU Guy épx de GACHET Anne
10 RUE DE LA CHAPELLE FONDUE
79600 - AIRVAULT

Mme PAQUEREAU née GACHET Anne-Marie
10 RUE DE LA CHAPELLE FONDUE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	222	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 02 85							
ZE	226	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 05 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAQUEREAU Jean-Luc épx de DEODATI DE Figueiredo
75960 000 15 RUA ROSA GUIMARES
ACREUNA (BRESIL)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	47	LES SUSSAIS	0 03 23							
AL	145	LES SUSSAIS	0 02 58							
AL	176	LES SUSSAIS	0 15 55							
AL	230	LES SUSSAIS	0 02 46							
AL	236	LES SUSSAIS	0 04 17							
AM	435	LES ARENNES	0 04 64							
AM	955	LA VIEILLERESSE	0 05 62							
AM	1190	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 12 68							
AM	1249	LES GRANDES VALLEES	0 07 32							
AM	1786	LES ARENNES	0 16 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 74 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAQUIET Jean
PAR SCP CAGNIART 9 PL SAINT PIERRE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	259	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 05 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PATTE Philippe née AUDEBERT Sylvie
4 RUE JOSEPH LEGUAY
92260 - FONTENAY AUX ROSES

Mme AUDEBERT Corinne
38 AV GEORGE SAND
37700 - LA VILLE-AUX-DAMES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	373	FIEF DU COTEAU	0 02 19							
AC	457	LA COMBE SUD	0 03 70							
AN	599	PUMAIN	0 17 93							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 82

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PAVE André née BARREAU Laure
S/C ME SEMPE MARIE CHRISTINE 8 PL DE VERDUN
65500 - VIC-EN-BIGORRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	504p03	LA VALLEE A BLOUX.....	0 02 53							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 53

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PAWELKO Guy épx de MABIT Chantal
30 RUE FRANCOIS DU PLESSIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme PAWELKO Guy née MABIT Chantal
30 RUE FRANCOIS DU PLESSIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1408	LE SABLON.....	0 09 43							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PELETIER Daniel
MAISON DE RETRAITE 30 ROUTE DU PUY TERRIER
79600 - SAINT-LOUP SUR THOUET

Mme VITEL Ferdinand née PELETIER
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1262	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 08 35							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 35

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 13960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PELLETIER Camille épx de GACOUGNOLLES
LE BOURG
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	196	PIED FOURRE	0 04 54							
041 E	12	REDONNE	0 12 70							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 24

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PEPIN Isidore née JALLEAU
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1352p02	LE SABLON	0 01 82							
AM	1619	LE GENETAIS NORD	0 01 57							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 39

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PERCEAU Max née PIET Marie
4 RUE DES BANCS
79600 - MARNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1947	SUR BEL AIR NORD.....	0 02 90							
D	1222	PIED DE SAUMUR.....	0 09 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PETIT Alain
12 RUE DE L'EGLISE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	152	LA PLAINE DE MEILLEREAU.....	0 07 94							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PETIT Michel
7 RUE DE LA BUTTE DE MONCOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	210	LE MEILLEREAU	0 05 80							
AN	219	LE MEILLEREAU	0 05 45							
AN	235	LE MEILLEREAU	0 03 52							
AN	257	LE MEILLEREAU	0 02 74							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 51

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PICHOT Didier née BERTHONNEAU Bernadette
2 RUE DES HORTENSIAS
44360 - SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	413	LES ARENNES	0 01 95							
AM	833	LA CHAGNEE	0 10 99							
AM	1184	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 35							
AM	1507	LE GENETAIS NORD	0 03 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PIET André épx de REVAUD Claudine
15 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	198p02	LE GENETAIS SUD.....	0 01 79							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 79

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PIET André épx de REVAUD Claudine
15 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	335	FIEF DU COTEAU	0 03 16							
AE	126	BOIS SUR ROCHE	0 01 66							
AE	144	BOIS SUR ROCHE	0 00 68							
AE	145	BOIS SUR ROCHE	0 04 90							
AL	215	LES SUSSAIS	0 02 17							
AM	397	LES ARENNES	0 13 76							
AM	418	LES ARENNES	0 13 36							
AM	421	LES ARENNES	0 13 15							
AM	645	LA CHAGNEE	0 17 41							
AM	763	LA CHAGNEE	0 03 15							
AM	784	LA CHAGNEE	0 05 45							
AM	786	LA CHAGNEE	0 03 62							
AM	824	LA CHAGNEE	0 01 55							
AM	860	LA CHAGNEE	0 02 62							
AM	866	LA CHAGNEE	0 04 24							
AM	938	LA VIEILLERESSE	0 04 77							
AM	1081	LA VIEILLERESSE	0 10 17							
AM	1123	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 81							
AM	1138	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 80							
AM	1291	LE SABLON	0 05 98							
AM	1309	LE SABLON	0 02 46							
AM	1326	LE SABLON	0 06 87							
AM	1340	LE SABLON	0 12 47							
AM	1399	LE SABLON	0 06 82							
AM	1511	LE GENETAIS NORD	0 30 72							
AM	1826	LE SABLON	0 03 49							
AM	1848	LE GENETAIS SUD	0 07 50							
AN	167	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 05 26							
AN	327	SUR PHILIPPE	0 06 23							
AN	509	LES CASSES DE PUMAIN	0 01 65							
AN	518	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 18							
AN	520	LES CASSES DE PUMAIN	0 01 90							
AN	528	LES CASSES DE PUMAIN	0 01 90							
AN	602	PUMAIN	0 05 18							
AN	619	PUMAIN	0 14 42							
AN	628	PUMAIN	0 02 52							
YW	38	LES GRAIS	0 05 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 2 38 83

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 37 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PIET André épx de REVAUD Claudine
15 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme PIET André née REVAUD Claudine
15 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	251	BOIS SUR ROCHE	0 05 07							
AE	392	BOIS SUR ROCHE	0 04 68							
AM	554	LA CHAGNEE	0 02 58							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PIET Arsene née GIRARD Marthe
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	335	PIED FOURRE.....	0 33 90							
041 A	354	PIED FOURRE.....	0 06 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 39 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PILLET Ferdinand
AU CHOFFAULT
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1871	VIEUX FIEF.....	0 05 25							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PINEL-PESCHARDIERE Joël née VINET Jocelyne
1 IMP DES VIGNEAUX AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	84	LES CHAMPS D AVAILLES	0 05 18							
AM	86	LES CHAMPS D AVAILLES	0 04 65							
AM	143	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 12							
AM	153	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 98							
AM	177	LE GENETAIS SUD	0 06 43							
AM	181	LE GENETAIS SUD	0 07 06							
AM	185	LE GENETAIS SUD	0 08 04							
AM	198p01	LE GENETAIS SUD	0 01 79							
AM	222	LE GENETAIS SUD	0 06 70							
AM	325	LE GENETAIS SUD	0 02 81							
AM	429	LES ARENNES	0 02 92							
AM	461	LA VALLEE A BLOUX	0 09 07							
AM	470	LA VALLEE A BLOUX	0 42 70							
AM	486	LA VALLEE A BLOUX	0 06 72							
AM	489	LA VALLEE A BLOUX	0 03 05							
AM	506	LA VALLEE A BLOUX	0 05 70							
AM	517	LA CHAGNEE	0 07 87							
AM	1616	LE GENETAIS NORD	0 03 20							
TOTAUX :			**1 30 99**							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PITAULT Alain épx de BOURIN Danièle, n.-prop.
4 RUE D'AVIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PITAULT Gérard épx de POUZET Annie, n.-prop.
8 ALL DES COMBES
16600 - MAGNAC-SUR-TOUVRE

PITAULT Thierry, n.-prop.
4 IMP DE L'ABREUVOIR MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme PITAULT née BRUNEAU Aliette, usuf.
9 RUE DE BOURDET MARANZAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1643	LE GENETAIS NORD	0 02 44							
AM	1846	VALLEE CASSE TETE	0 05 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PITTORIN née BOURREAU Blanche
VILLAGE RETRAITE BAT A APPT 4 37 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

PITTORIN Pascal
ROCHEREUIL
61570 - LA BELLIERE

Mme POUSSARD Jacky née PITTORIN Jeanne
59 RTE DE LIMOGES
79500 - FONTIVILLIE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	114	LE HAUT DROUET.....	0 03 32							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 32

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PLUMEREAU Alphonse épx de MEUNIER
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	430	LES ARENNES.....	0 04 65							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PLUMEREAU Didier
2 LA PINATTERIE
79600 - MARNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1003	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 02 87							
C	2169p03	DERRIERE LA GARENNE.....	0 23 65							
D	884	LES SAINTS BLAIS.....	0 05 12							
D	926	LES SAINTS BLAIS.....	0 05 56							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 37 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme POINOT née BABIN Gillette
1 RUE DE LA LIBERTE NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	192	LE GENETAIS SUD	0 02 80							
AM	1686	LE GENETAIS NORD	0 06 29							
AN	604	PUMAIN	0 05 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POINOT Alexandre épx de POIRAULT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1833	VIEUX FIEF.....	0 02 80							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 80

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme POIRAULT née CAILLETEAU Geneviève
7 RUE DE LA CITADELLE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1756	FIEF DU VIGNEAU.....	0 05 45							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 45

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme POIRAULT Dominique née LISSY Gisèle
11 RUE DE LA REILLE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

POIRAULT Dominique épx de LISSY Gisèle
11 RUE DE LA REILLE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	342	BOIS SUR ROCHE.....	0 03 43							
AM	223	LE GENETAIS SUD.....	0 06 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 68

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POIRAULT Ernest épx de COCHARD
LE BOURG DE BORCQ SUR AIRV
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	183	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 05 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 19

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme POISSON née DEPOIX Marie-Odile
BILAZAIS LES ECOINCES
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1043	DERRIERE LE VIGNEAU	0 19 80							
C	1045	DERRIERE LE VIGNEAU	0 13 44							
C	1446	SUR LA MALEGRATTE	0 01 60							
C	1491	SUR LA MALEGRATTE	0 02 01							
C	1494	SUR LA MALEGRATTE	0 01 70							
C	1592	FIEF DU VIGNEAU	0 01 01							
C	1601	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1627	FIEF DU VIGNEAU	0 04 05							
C	1769	FIEF DU VIGNEAU	0 02 60							
C	2271	DERRIERE LA GARENNE	0 07 10							
C	2286	DERRIERE LA GARENNE	0 05 96							
D	1011	LA GRANGE ADAM	0 14 56							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	712	LA CHAGNEE	0 03 48							
AM	1084	LA VIEILLERESSE	0 02 20							
AN	369	PUMAIN	0 05 72							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 86 73

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 15 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme POISSON née DEPOIX Marie-Odile
BILAZAIS LES ECOINCES
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme DESCHAMPS Gérard née DEPOIX Marie-Noëlle

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	87	LE HAUT DROUET	0 04 04							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1356	LE HAUT DE DOURON	0 02 80							
C	1365	LE HAUT DE DOURON	0 04 13							
C	1546	FIEF DU VIGNEAU	0 02 20							
C	1876	LE FOSSE	0 02 10							
D	1418	LES VOUIX	0 04 29							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	283	FIEF DU COTEAU	0 07 00							
AC	345	FIEF DU COTEAU	0 08 36							
AE	194	BOIS SUR ROCHE	0 03 52							
AE	198	BOIS SUR ROCHE	0 00 99							
AE	238	BOIS SUR ROCHE	0 03 74							
AE	252	BOIS SUR ROCHE	0 03 72							
AE	276	BOIS SUR ROCHE	0 06 64							
AL	158	LES SUSSAIS	0 02 76							
AL	159	LES SUSSAIS	0 06 92							
AL	205	LES SUSSAIS	0 01 93							
AM	213	LE GENETAIS SUD	0 10 24							
AM	305	LE GENETAIS SUD	0 10 63							
AM	315	LE GENETAIS SUD	0 01 61							
AM	453	LA VALLEE A BLOUX	0 03 69							
AM	497	LA VALLEE A BLOUX	0 06 25							
AM	556	LA CHAGNEE	0 03 91							
AM	610	LA CHAGNEE	0 03 64							
AM	666	LA CHAGNEE	0 04 98							
AM	775	LA CHAGNEE	0 03 99							
AM	946	LA VIEILLERESSE	0 02 87							
AM	1037	LA VIEILLERESSE	0 13 30							
AM	1090	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 12							
AM	1158	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 09 74							
AM	1322	LE SABLON	0 19 94							
AM	1477	LE GENETAIS NORD	0 03 64							
AM	1585	LE GENETAIS NORD	0 02 61							

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 69 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
		1 69 30								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1725	LE GENETAIS NORD	0 05 07							
AM	1849	LE GENETAIS SUD	0 07 86							
AN	165	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 05 54							
AN	177	LE MEILLEREAU	0 05 21							
AN	207	LE MEILLEREAU	0 12 68							
AN	291	SUR PHILIPPE	0 04 02							
AN	365	PUMAIN	0 03 77							
AN	415	PUMAIN	0 02 27							
AN	467	PUMAIN	0 05 22							
AN	515	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 82							
AN	547	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 20							
AN	578	PUMAIN	0 04 61							
AN	621	PUMAIN	0 04 74							
YW	12p01	LES GRAIS	0 08 66							
YW	29	LES GRAIS	0 15 89							
YW	32	LES GRAIS	0 05 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 68 96

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 48 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUIT Bernard
BATIMENT C 4 37 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YK	29	LA PINANIERE.....	0 13 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUIT Edmond épx de SOUCHET

Mme POUIT née SOUCHET Lucienne
MAISON DE RETRAITE 35 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	808	LA CHAGNEE.....	0 05 03							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUIT Jean, n.-prop.
11 RTE DE BRIE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

POUIT Henri épx de GUILLOT Lucette, usuf.
24 RTE DE ST JOUIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme POUIT Henri née GUILLOT Lucette, usuf.
24 RTE DE ST JOUIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	876	SUR BEL AIR	0 13 69							
C	878	SUR BEL AIR	0 02 98							
C	881	SUR BEL AIR	0 04 97							
C	890	SUR BEL AIR	0 06 40							
C	1622	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
D	1064	LA PILLE COURSY NORD	0 04 55							
D	1066	LA PILLE COURSY NORD	0 21 80							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	296	FIEF DU COTEAU	0 02 41							
AE	129	BOIS SUR ROCHE	0 05 38							
AE	153	BOIS SUR ROCHE	0 05 94							
AE	297	BOIS SUR ROCHE	0 01 49							
AE	302	BOIS SUR ROCHE	0 03 20							
AE	400	BOIS SUR ROCHE	0 02 55							
AE	415	BOIS SUR ROCHE	0 09 71							
AM	754	LA CHAGNEE	0 08 70							
AM	773	LA CHAGNEE	0 04 98							
AM	1823	LE SABLON	0 01 58							
AN	253	LE MEILLEREAU	0 10 00							
AN	452	PUMAIN	0 01 76							
AN	456p02	PUMAIN	0 04 06							
AN	592	PUMAIN	0 13 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 31 53

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 21 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUIT Jean, n.-prop.
11 RTE DE BRIE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BEAUVIEUX-LUNET Claudie, n.-prop.
21 RUE DE MIGALLAND
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

POUIT Henri épx de GUILLOT Lucette, usuf.
24 RTE DE ST JOUIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme POUIT Henri née GUILLOT Lucette, usuf.
24 RTE DE ST JOUIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1351	LE SABLON.....	0 04 42							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUIT Joël épx de GROLEAU Isabelle
4 IMP DE LA PINANIERE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	302	FIEF DU COTEAU	0 04 14							
AE	185	BOIS SUR ROCHE	0 01 44							
AE	213	BOIS SUR ROCHE	0 03 95							
AE	260	BOIS SUR ROCHE	0 08 60							
AE	263	BOIS SUR ROCHE	0 11 30							
AE	479	BOIS SUR ROCHE	0 03 31							
AN	425	PUMAIN	0 04 02							
AN	538	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 93							
YK	57	LA PINANIERE	0 07 01							
YK	60	LA PINANIERE	0 10 32							
YK	62	LA PINANIERE	0 06 86							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 63 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUIT Pierre
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1800	VIEUX FIEF.....	0 04 10							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUMALIOU Jean-Marc épx de GUITTON Marie
11 RTE DU CHATEAU ST JOUIN DE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme POUMALIOU Jean née GUITTON Marie-Line
11 RTE DU CHATEAU ST JOUIN DE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	922	LA CALONNIERE NORD	0 06 29							
C	960	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 30							
C	964	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 50							
C	1005	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 00							
C	1377	LE HAUT DE DOURON	0 09 90							
C	1386	LE HAUT DE DOURON	0 27 40							
D	852	LES SAINTS BLAIS	0 11 55							
D	868	LES SAINTS BLAIS	0 18 10							
D	886	LES SAINTS BLAIS	0 23 17							
D	887	LES SAINTS BLAIS	0 14 11							
D	888	LES SAINTS BLAIS	0 19 66							
D	900	LES SAINTS BLAIS	0 29 34							
D	933	LES SAINTS BLAIS	0 21 10							
D	1098	LA PILLE COURSY NORD	0 15 30							
D	1264	LES AJONCS MAILLARDS	0 43 63							
D	1414	LES VOUIX	0 11 92							
D	1449	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 16 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 2 84 52

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 17 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme POUMALIOU Marcel née ABADO Mauricette
4 RUE ARMAND CAILLARD
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1072	LA PILLE COURSY NORD.....	0 02 70							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUPARD Dominique épx de BORJON-PIRON Marie-Claire
35 RTE DE LA COURANCE
44600 - SAINT-NAZAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	52	LE HAUT DROUET	0 03 13							
317ZK	56	LE HAUT DROUET	0 04 82							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 95

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUPIN Marc épx de METAIS Marie, n.-prop.
12 RTE DES MONTEILS
86120 - LES TROIS MOUTIERS

POUPIN Paul, usuf.
1 RUE DE LA MOTTE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1617	FIEF DU VIGNEAU	0 04 55							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	443	BOIS SUR ROCHE	0 09 40							
AE	678	BOIS SUR ROCHE	0 07 19							
AL	193	LES SUSSAIS	0 05 98							
AM	525	LA CHAGNEE	0 04 00							
AM	702	LA CHAGNEE	0 06 78							
AM	847	LA CHAGNEE	0 01 61							
AM	945	LA VIEILLERESSE	0 02 15							
AM	1086	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 34							
AM	1100	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 32							
AM	1153	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 40							
AM	1535	LE GENETAIS NORD	0 03 57							
AM	1794	LA VALLEE A BLOUX	0 08 54							
AN	197	LE MEILLEREAU	0 05 04							
AN	312	SUR PHILIPPE	0 02 34							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 79 21

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 15 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

POUZET William épx de CHAIGNEAU Aline
20 RUE DE LA MAIRIE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	946	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 23							
C	1522	FIEF DU VIGNEAU	0 03 50							
C	1792	FIEF DU VIGNEAU	0 05 27							
C	1956	SUR BEL AIR NORD	0 01 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	409	LES ARENNES	0 04 41							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 51

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PRADIER Dominique épx de PASQUET Aliette
146 BD DE L'EUROPE
44120 - VERTOU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1037	DERRIERE LE VIGNEAU	0 09 59							
C	1402	LE HAUT DE DOURON	0 23 00							
C	1403	LE HAUT DE DOURON	0 07 53							
C	1577	FIEF DU VIGNEAU	0 01 55							
C	1704	FIEF DU VIGNEAU	0 01 80							
C	2160	DERRIERE LA GARENNE	0 08 45							
D	939	LES SAINTS BLAIS	0 04 50							
D	966	LA GRANGE ADAM	0 12 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 69 39

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PREST Hubert épx de DUGUET Ginette
39 RUE DE LA PLAINE
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	950	LES SAINTS BLAIS.....	0 16 90							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1279	LE SABLON.....	0 04 94							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 84

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PRIMAU Joël épx de CHOLLET Sylvie
45 RTE DE PUYRAVEAU
79100 - THOUARS

FOSSET Thomas
212 RUE DE CHALUSSON
79410 - ECHIRE

PRIMAU Patrick épx de MEUNIER Francette
LES BLEUETS APPT 5 19 RUE DE STRASBOURG
79100 - THOUARS

PRIMAU Jacques épx de RECHT Michèle
6 RUE DES CHENEVIERES
57420 - VERNY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	75	LE HAUT DROUET.....	0 08 23							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PRIMAULT née CHALON Claudette

Mme CHEVALIER née CHALON Odile
21 RUE DES CHAMPS DE LA CROIX
79600 - AIRVAULT

Mme PILLAUD née CHALON Paulette
7 CHE DES LOURIES
85210 - SAINTE-HERMINE

Mme HUART née CHALON Marie
RES GAMBETTA APPT 148 6 RUE GAMBETTA
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	146	BOIS SUR ROCHE	0 05 50							
AE	285	BOIS SUR ROCHE	0 02 73							
AN	470	PUMAIN	0 02 81							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 04

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PRIMAULT Pascal épx de BODIN Francette, n.-prop.
32B RTE D'AVAILLES
79600 - AIRVAULT

PRIMAULT Alain épx de VERGNAULT Jacqueline, n.-prop.
36 RUE DE LA MARE
79330 - SAINT-VARENT

Mme PRIMAULT née EMORE Jeannine, usuf.
VILLAGE RETRAITE BAT A N 2 37 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	490	LA VALLEE A BLOUX.....	0 06 58							
YV	10	LES PETITES BRUYERES.....	0 05 48							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 06

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PROUST née SAUVAGEAU Paulette
8 RUE DES ACACIAS
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	109	BOIS SUR ROCHE	0 02 14							
AE	704	BOIS SUR ROCHE	0 00 73							
AM	105	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 38							
AM	108	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 00							
AM	161	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 84							
AM	443	LA VALLEE A BLOUX	0 07 55							
AM	602	LA CHAGNEE	0 02 23							
AM	722	LA CHAGNEE	0 11 36							
AM	911	LA VIEILLERESSE	0 05 50							
AM	949	LA VIEILLERESSE	0 02 11							
AM	1171	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 79							
AN	386	PUMAIN	0 08 04							
AN	436	PUMAIN	0 06 66							
AN	477	PUMAIN	0 03 72							
AN	479	PUMAIN	0 03 22							
YV	12	LES PETITES BRUYERES	0 07 38							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 73 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 16 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Camille épx de DUGUET
86330 - MONCONTOUR

Mme PROUST Camille née DUGUET Marceline
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
D	1249	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 14 07							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 07

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Edouard
19 RUE JEAN JAURES
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	96	LE GRAND MOIRE.....	0 01 28							
317ZK	91	LE HAUT DROUET.....	0 01 22							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Guillaume, n.-prop.
MONTEIL 12 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme PROUST née SAUVAGEAU Annick, usuf.
5 LE GRAND GAT MOUTIERS
79150 - ARGENTONNAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	79	LE FIEF DE MADAME.....	0 18 62							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 62

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PROUST Guy née VASLIN Rejane
25 BD DE LA RIVIERE
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1179	PIED DE SAUMUR	0 02 61							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	413	LA COMBE SUD	0 05 63							
AM	104	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 54							
AM	114	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 66							
AM	152	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 10 17							
AM	255	LE GENETAIS SUD	0 09 47							
AM	1515	LE GENETAIS NORD	0 08 56							
AM	1652	LE GENETAIS NORD	0 05 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 49 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST James épx de AOUSTIN Brigitte
36B RUE DE LA MARE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	422	LA COMBE SUD	0 01 41							
AE	335	BOIS SUR ROCHE	0 04 35							
AE	380	BOIS SUR ROCHE	0 04 48							
AL	167	LES SUSSAIS	0 10 71							
AL	232	LES SUSSAIS	0 03 87							
AM	1604	LE GENETAIS NORD	0 07 10							
AM	1636	LE GENETAIS NORD	0 07 25							
AN	461	PUMAIN	0 03 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 42 77

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Jean-Paul épx de RIDOUARD Annie
1 IMP DE LA SEIGNEURIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	376	PIED FOURRE	0 05 04							
041 A	398	PIED FOURRE	0 01 66							
041 A	455	FIEF AUX ALOUETTES	0 05 76							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 14980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Jean-Paul épx de RIDOUARD Annie
1 IMP DE LA SEIGNEURIE
79600 - AIRVAULT

Mme PROUST Jean née RIDOUARD Annie
1 IMP DE LA SEIGNEURIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	186	PIED FOURRE.....	0 53 30							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1027	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 05 36							
D	1096	LA PILLE COURSY NORD.....	0 02 26							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 60 92

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Marc
18 PL D'ARMES
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PROUST Francis
11 RUE GENERAL LAPERRINE
89000 - AUXERRE

PROUST Guy épx de VASLIN Rejane
25 BD DE LA RIVIERE
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YW	2	LES GRAIS.....	0 01 69							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Michel épx de RIVALLIN Eveline
21 RUE RABELAIS
86130 - JAUNAY-MARIGNY

PELLETIER Maurice
5 ALL DES ACACIAS
86200 - LOUDUN

PELLETIER Sylvain
6 RUE DE FLAVILLE
78580 - MAULE

Mme AMIRAULT Laurent née PELLETIER Sylvie
5 RUE SIMONE DE BEAUVOIR
49460 - MONTREUIL JUIGNE

PELLETIER Stephane
17 RUE ROGER BROCARD
55300 - ST MIHIEL

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1482	SUR LA MALEGRATTE	0 01 34							
D	1092	LA PILLE COURSY NORD	0 03 14							
D	1167	PIED DE SAUMUR	0 10 99							
D	1194	PIED DE SAUMUR	0 55 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 70 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme PROUST Murielle, n.-prop.
2B RUE DE LA BRECHE A BARRET
79600 - AIRVAULT

PROUST Jean-Paul épx de RIDOUARD Annie, usuf.
1 IMP DE LA SEIGNEURIE
79600 - AIRVAULT

Mme PROUST Jean née RIDOUARD Annie, usuf.
1 IMP DE LA SEIGNEURIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	270p03	PIED FOURRE.....	0 00 42							
041 A	289	PIED FOURRE.....	0 03 67							
041 A	333	PIED FOURRE.....	0 02 73							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 82

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Sebastien, n.-prop.
4 RUE DE L'ALOUETTE
89000 - AUXERRE

PROUST Alexandre épx de ROUSSELAT Stephanie, n.-prop.
1A RUE JULES RENARD
58120 - CHATEAU CHINON

Mme PROUST née LAFOIX Marcelle, usuf.
11 RUE GENERAL LAPERRINE
89000 - AUXERRE

Mme PAQUIER Gilles née PROUST Monique
6 RUE DES GENTILS LIEUX
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PROUST Marc
18 PL D'ARMES
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PROUST Francis
11 RUE GENERAL LAPERRINE
89000 - AUXERRE

PROUST Guy épx de VASLIN Rejane
25 BD DE LA RIVIERE
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1520	FIEF DU VIGNEAU	0 01 30							
C	1635	FIEF DU VIGNEAU	0 01 25							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	163	BOIS SUR ROCHE	0 07 30							
AM	941	LA VIEILLERESSE	0 01 89							
YV	15	LES PETITES BRUYERES	0 05 92							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PROUST Thierry épx de GAILLARD Guylaine
19 RUE DE L'ORANGER
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	176	PIED FOURRE.....	0 03 63							
041 A	450	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 07 12							
COMMUNE DE IRAIS										
D	1113	LA PILLE COURSY NORD.....	0 03 53							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

PUIZON Gérard

Mme PUIZON Janine
19 PROM DES PRES
91150 - ETAMPES

PUIZON Michel épx de THINON
MAULAIS FIEF DU BOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme GAUTREAU née PUIZON Raymonde
S/C M PUIZON SERGE 2 CHE DE LA MALOTTERIE
79330 - SAINT-VARENT

Mme HIBRAIM Bernard née PUIZON Andrée
BOUCOEUR 2 CHE DE LA BRUETTE / BOUCOEUR
79330 - SAINT-VARENT

Mme PUIZON Lucette
MAULAIS 1 RUE DES GENETS AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PUIZON Serge épx de HUART Jacqueline
2 CHE DE LA MALOTTERIE
79330 - SAINT-VARENT

MAILLET Pierre épx de HUMEAU Nelly
70 RUE PRINCIPALE
37340 - CLERE LES PINS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	6	LE FIEF DE MADAME.....	0 46 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 46 85**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RABIT Henri épx de MAROLLEAU
BIARD
79330 - GLENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1844	VIEUX FIEF.....	0 00 05							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 00 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RABIT Henry
28 RUE EMILE LANDAIS (CHACE)
49400 - BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	316	BOIS SUR ROCHE	0 02 36							
AE	322	BOIS SUR ROCHE	0 07 01							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RABIT Jacques née ELOI Christine
LA NATIONALE MOUTIERS
79150 - ARGENTONNAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	386	PIED FOURRE	0 02 10							
041 A	400	PIED FOURRE	0 01 90							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1384	LE HAUT DE DOURON	0 15 70							
D	990	LA GRANGE ADAM	0 28 88							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 48 58

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RABIT Olive
BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	70	LE GRAND MOIRE.....	0 01 33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RAMBAULT Guy épx de PILET Danielle
1 RUE DU FIEF DE LA CROIX
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1828	VIEUX FIEF	0 01 50							
D	1841	VIEUX FIEF	0 02 50							
D	2107	VIEUX FIEF	0 03 00							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	235	BOIS SUR ROCHE	0 04 89							
AL	190	LES SUSSAIS	0 03 53							
AM	588	LA CHAGNEE	0 03 97							
AM	603	LA CHAGNEE	0 03 34							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 73

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAMBAULT Gérard née FERRY Danielle, n.-prop.
15 RUE DE BEL AIR
79600 - AIRVAULT

Mme FERRY née SINTRE Andrée, usuf.
2 RUE TRAVERSIERE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	61	LE HAUT DROUET	0 05 15							
317ZK	113	LE HAUT DROUET	0 03 32							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RAMBAULT Gérard épx de FERRY Danielle
15 RUE DE BEL AIR
79600 - AIRVAULT

Mme RAMBAULT Gérard née FERRY Danielle
15 RUE DE BEL AIR
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	66	LE HAUT DROUET.....	0 04 52							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 52

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAMBEAU Christian née VERGNAULT Paulette
14 RUE DU ROUSSELEAU
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	242	PIED FOURRE.....	0 04 36							
041 A	474	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 12 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAT Pascal née FOUCHEREAU Arlette, n.-prop.
3 RUE DU PARC DE LA GRANGE
86330 - MARTAIZE

Mme FOUCHEREAU Yves née PAGE Madeleine, usuf.
PAR ME YANN GUERID 8 GRAND RUE THEOPHANE VENARD
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	259	PIED FOURRE	0 01 60							
041 A	263	PIED FOURRE	0 01 30							
041 A	266	PIED FOURRE	0 01 23							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RAULT Daniel épx de GUELY Françoise
34 RES LES CHARMILLES 2 RUE DE LA FORET
78590 - NOISY LE ROI

RAULT Etienne épx de PERICHAUD Nadine
53 RUE DE ROCHECHOUART
75009 - PARIS 09

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	8	LE FIEF DE MADAME.....	0 13 67							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 67

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RAUNIER Norbert
35 RUE PRINCIPALE
79330 - PIERREFITTE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	71	LE HAUT DROUET.....	0 03 69							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAVAILLEAU née CHERPY Léone

Mme RAVAILLEAU Louise
6 RUE DES SALAMANDRES
79290 - VAL EN VIGNES

Mme BOURRY née RAVAILLEAU Claudie
90 RUE ERNEST PEROCHON
79100 - THOUARS

Mme BLOT Jean née RAVAILLEAU Laurence
2 CHE DES PECHEURS AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

RAVAILLEAU Gaëtan épx de FLORINTAR Adela
2 RTE DE SAINT VARENT
79600 - SAINT-GENEROUX

RAVAILLEAU Jean-Louis épx de BOURREAU Marie
5 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme PITEAULT Gilles née RAVAILLEAU Moïsette
7 RUE DE LA GLORIETTE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BAUDRY Jean née RAVAILLEAU Marie
25 RUE DU COTEAU D'ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

RAVAILLEAU Louis épx de OUDRY Veronique
1 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme DESPERRIERES Yoan née RAVAILLEAU Céline
7 CHE DU LAVOIR NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

RAVAILLEAU Julien
79100 PLAINE ET VALLEES 8 VC LOT CROIX FAUCHON LIGA
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER :

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	110	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 10 93							
AM	399	LES ARENNES	0 05 48							
AM	411	LES ARENNES	0 03 50							
AM	714	LA CHAGNEE	0 03 40							
AM	734	LA CHAGNEE	0 01 73							
AM	743	LA CHAGNEE	0 05 89							
AM	768	LA CHAGNEE	0 01 75							
AM	1080	LA VIEILLERESSE	0 10 17							
AM	1195	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 51							
AM	1313	LE SABLON	0 01 72							
AM	1829	LE SABLON	0 07 40							
AN	174	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 18 36							
AN	204	LE MEILLEREAU	0 04 62							
AN	340	LA VALLEE CHALARD	0 01 68							
AN	465	PUMAIN	0 06 05							
AN	468	PUMAIN	0 03 66							
AN	525	LES CASSES DE PUMAIN	0 08 17							
AN	614	PUMAIN	0 03 63							
AN	616	PUMAIN	0 07 50							
AN	632	PUMAIN	0 07 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 1 14 95

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 20 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RAVAILLEAU Gaëtan épx de FLORINTAR Adela
2 RTE DE SAINT VARENT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	205	BOIS SUR ROCHE	0 04 41							
AM	47	LES CHAMPS D AVAILLES	0 03 49							
AM	807	LA CHAGNEE	0 03 73							
AM	1383	LE SABLON	0 03 50							
AM	1468	LE GENETAIS NORD	0 02 12							
AN	187	LE MEILLEREAU	0 07 63							
AN	301	SUR PHILIPPE	0 06 68							
AN	579	PUMAIN	0 05 01							
YV	77	LE FIEF DE MADAME	0 11 24							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 47 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAVAILLEAU Jean née BOURREAU Marie-Ange
5 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	74	LE HAUT DROUET	0 10 85							
317ZK	85	LE HAUT DROUET	0 08 83							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	340	LE GENETAIS SUD	0 05 69							
AM	555	LA CHAGNEE	0 02 09							
AM	567	LA CHAGNEE	0 03 35							
AM	663	LA CHAGNEE	0 02 41							
AM	764	LA CHAGNEE	0 01 99							
AM	954	LA VIEILLERESSE	0 10 15							
AM	1218	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 49							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 46 85

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAVAILLEAU Jean née BOURREAU Marie-Ange
5 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

RAVAILLEAU Jean-Louis épx de BOURREAU Marie
5 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
ZE	38	VAUGON OUEST	0 03 30							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	320	FIEF DU COTEAU	0 04 00							
AC	326	FIEF DU COTEAU	0 04 08							
AC	380	LA COMBE SUD	0 09 16							
AL	7	LES SUSSAIS	0 02 62							
AM	118	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 05 06							
AM	287	LE GENETAIS SUD	0 04 04							
AM	575	LA CHAGNEE	0 05 25							
AM	659	LA CHAGNEE	0 08 90							
AM	674	LA CHAGNEE	0 03 02							
AM	851	LA CHAGNEE	0 02 44							
AM	1173	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 21							
AM	1272	LE SABLON	0 03 85							
AN	407	PUMAIN	0 02 77							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 62 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 14 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAVAILLEAU Jean née BOURREAU Marie-Ange
5 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme BAUDOUIN Gilles née BOURREAU Elisabeth
1 RUE DES GRANGES
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	951	LA VIEILLERESSE.....	0 24 64							
AM	1876	LA VALLEE A BLOUX.....	0 52 80							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 77 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RAVAILLEAU Jean-Louis épx de BOURREAU Marie
5 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1864	VIEUX FIEF.....	0 08 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	431	BOIS SUR ROCHE.....	0 00 34							
AE	432	BOIS SUR ROCHE.....	0 23 94							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 32 38

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RAVAILLEAU Louis née OUDRY Veronique
1 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

RAVAILLEAU Louis épx de OUDRY Veronique
1 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	725	LA CHAGNEE	0 02 10							
AM	841	LA CHAGNEE	0 03 21							
AM	1143	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 57							
AM	1149	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 00 60							
AN	202	LE MEILLEREAU	0 06 54							
YL	36	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 15 06							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 32 08

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RIBILLARD André épx de THOMAS Jocelyne
7 RUE DU GUE DE PRELIOUX
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1843	VIEUX FIEF.....	0 01 75							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RIBREAU Dominique née ROUGER Christine, n.-prop.
58 RUE DE LA CORDERIE
79000 - NIORT

Mme LANDREAU née ROUGER Sophie, n.-prop.
5 RUE DE LA NOUE
85300 - CHALLANS

Mme ROUGER née GACHET Marie-Ange, usuf.
72 RUE DE LA BLAUDERIE
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1771	LA CROIX DES FORGES.....	0 02 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RICHARD Didier épx de GIRAULT Marie-Noëlle, n.-prop.
13 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme BERNARD née RICHARD Annick, n.-prop.
10 CHE DU PARADIS
79330 - SAINT-VARENT

RICHARD Sylvain, n.-prop.
16 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme RICHARD née TOUCHARD Alberte, usuf.
11 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	220	LES SUSSAIS	0 02 91							
AM	41	LES CHAMPS D AVAILLES	0 05 20							
AM	1349	LE SABLON	0 04 46							
AM	1567	LE GENETAIS NORD	0 06 34							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RICHARD Didier née GIRAULT Marie-Noëlle, n.-prop.
13 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme GIRAULT née MENARD Odile, usuf.
2 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	268	FIEF DU COTEAU	0 04 45							
AE	120	BOIS SUR ROCHE	0 05 24							
AE	323	BOIS SUR ROCHE	0 01 60							
AL	185	LES SUSSAIS	0 03 00							
AL	217	LES SUSSAIS	0 02 68							
AM	535	LA CHAGNEE	0 04 82							
AM	717	LA CHAGNEE	0 09 05							
AM	735	LA CHAGNEE	0 02 21							
AM	956	LA VIEILLERESSE	0 03 25							
AM	1105	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 54							
AM	1124	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 52							
AM	1626	LE GENETAIS NORD	0 06 44							
AN	391	PUMAIN	0 04 77							
AN	514	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 62							
AN	523	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 02							
AN	549	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 87							
AN	584	PUMAIN	0 08 14							
AN	586	PUMAIN	0 02 78							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 79 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RICHARD Sylvain
16 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	628	LES SUSSAIS.....	0 02 20							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RIDOUARD Bernard
2 RUE DES ETANGS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	436	BOIS SUR ROCHE	0 05 63							
AN	399	PUMAIN	0 04 30							
AN	581	PUMAIN	0 03 20							
AN	587p02	PUMAIN	0 01 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RIDOUARD Hubert épx de BAUDOUIN
LIGAINE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	113	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 09 79							
AM	373	LE GENETAIS SUD	0 07 75							
AM	913	LA VIEILLERESSE	0 21 01							
AM	1108	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 79							
AM	1701	LE GENETAIS NORD	0 03 24							
AM	1783	LE GENETAIS SUD	0 01 63							
AM	1825	LE SABLON	0 07 30							
AN	211	LE MEILLEREAU	0 11 00							
AN	469	PUMAIN	0 02 61							
AN	486	PUMAIN	0 09 28							
YL	30	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 03 94							
		TOTAUX :	**0 79 34**							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RIDOUARD Jean
3 RUE ALPHONSE DAUDET
79140 - CERIZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	185	PIED FOURRE	0 00 11							
041 A	225	PIED FOURRE	0 05 40							
041 A	233	PIED FOURRE	0 08 90							
041 A	365	PIED FOURRE	0 13 03							
041 A	434	FIEF AUX ALOUETTES	0 30 56							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 58 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RIDOUARD Joseph
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1736	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 80							
D	1014	LA GRANGE ADAM.....	0 29 18							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RIGOT Jean née HULIN Marie-Claire
LA CORBINIERE
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1440	LE SABLON.....	0 17 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 41

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RIGOT Yann épx de PRIMAT Nehemia
3 EME GAUCHE 32 RUE MARC SANGNIER
92290 - CHATENAY-MALABRY

SUIRE Claude épx de JAMET Patricia
APT 94 8 ALL DU DOC DUPUYTREN
93600 - AULNAY SOUS BOIS

SUIRE Michel
8 LES PORTES ROUGES
35350 - SAINT-MELOIR-DES-ONDES

Mme BULLIER Jean-Luc née SUIRE Chantal
65 AV CARNOT
93360 - NEUILLY PLAISANCE

Mme GERARD née SUIRE Régine
31 RUE DE LA PTE NOUE
18100 - VIERZON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	382	LA COMBE SUD	0 03 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RILLON Guy
4 RUE DE LA TOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	299	BOIS SUR ROCHE.....	0 24 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RILLON Michel épx de GUERIN Josiane
11 RUE DE LA MAISON FORTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1792	VIEUX FIEF	0 06 30							
D	1801	VIEUX FIEF	0 06 30							
D	1819	VIEUX FIEF	0 04 30							
D	1842	VIEUX FIEF	0 06 15							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme RIPOCHE née BARRET Anne
9 AV DU PARC
91220 - LE PLESSIS PATE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	190	PIED FOURRE.....	0 06 09							
041 A	426	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 05 73							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 82

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROBERT née METAIS Cécile
4 RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

ROBERT Jean-Marie
RES OREE DE GATINE APP 62 57 AV 114 EME RI
79200 - PARTHENAY

ROBERT Sebastien épx de BANT Sylvie
3 RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

Mme ROBERT Marie-Cécile
BAT C1 6 RUE PIERRE HONFROY
94200 - IVRY SUR SEINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	16	REDONNE.....	0 01 99							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 99

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROBERT Bernard épx de LANDREAU Nadine
6 RUE DU POITOU
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	427	LA COMBE SUD	0 05 06							
AE	278	BOIS SUR ROCHE	0 06 09							
AM	48	LES CHAMPS D AVAILLES	0 12 51							
AM	68	LES CHAMPS D AVAILLES	0 04 91							
AM	74	LES CHAMPS D AVAILLES	0 04 20							
AM	122	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 12 00							
AM	124	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 05 84							
AM	155p03	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 32							
AM	165	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 07 62							
AM	272	LE GENETAIS SUD	0 04 72							
AM	381	LE GENETAIS SUD	0 08 80							
AM	626	LA CHAGNEE	0 01 12							
AM	719	LA CHAGNEE	0 04 86							
AM	1501	LE GENETAIS NORD	0 07 46							
AM	1678	LE GENETAIS NORD	0 05 31							
AM	1722	LE GENETAIS NORD	0 03 94							
AM	1830	LE SABLON	0 07 04							
AM	1834	LE GENETAIS NORD	0 03 92							
AM	1847	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 60							
AM	1852	LE GENETAIS NORD	0 05 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 18 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 20 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROBERT Jean épx de METAIS Cécile
BORCQ RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	202	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 03 66							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROBERT Jean épx de DRENEAU Veronique, n.-prop.
8 IMP DU MOULIN VENT
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

ROBERT Christophe épx de CRECHET Raissa, n.-prop.
7 IMP DU MOULIN VENT
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

ROBERT Daniel, n.-prop.
18 RUE DESIRE MARIE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

ROBERT Jean, usuf.
5 RUE SAINT HILAIRE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1817	VIEUX FIEF	0 03 50							
D	1818	VIEUX FIEF	0 03 70							
D	1848	VIEUX FIEF	0 02 00							
D	1873	VIEUX FIEF	0 07 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROBERT Jean épx de DRENEAU Veronique
8 IMP DU MOULIN VENT
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme ROBERT Jean née DRENEAU Veronique
8 IMP DU MOULIN VENT
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	265	FIEF DU COTEAU	0 06 20							
AC	319	FIEF DU COTEAU	0 05 49							
AC	322	FIEF DU COTEAU	0 05 14							
AC	331	FIEF DU COTEAU	0 03 60							
AE	147	BOIS SUR ROCHE	0 09 70							
AE	159	BOIS SUR ROCHE	0 14 99							
AE	174	BOIS SUR ROCHE	0 01 95							
AE	216	BOIS SUR ROCHE	0 04 71							
AE	287	BOIS SUR ROCHE	0 05 32							
AE	304	BOIS SUR ROCHE	0 02 61							
AE	327	BOIS SUR ROCHE	0 17 84							
AE	340	BOIS SUR ROCHE	0 03 41							
AE	347	BOIS SUR ROCHE	0 01 73							
AE	437	BOIS SUR ROCHE	0 02 49							
AE	465	BOIS SUR ROCHE	0 00 11							
AE	671	BOIS SUR ROCHE	0 03 26							
AE	684	BOIS SUR ROCHE	0 05 00							
AE	687	BOIS SUR ROCHE	0 01 67							
AL	3	LES SUSSAIS	0 03 37							
AL	14	LES SUSSAIS	0 04 54							
AL	146	LES SUSSAIS	0 02 90							
AL	199	LES SUSSAIS	0 01 63							
AM	260	LE GENETAIS SUD	0 04 23							
AM	312	LE GENETAIS SUD	0 02 74							
AM	323	LE GENETAIS SUD	0 01 97							
AM	343	LE GENETAIS SUD	0 02 76							
AM	380	LE GENETAIS SUD	0 10 24							
AM	438	LA VALLEE A BLOUX	0 17 07							
AM	599	LA CHAGNEE	0 05 22							
AM	643	LA CHAGNEE	0 07 86							
AM	694	LA CHAGNEE	0 05 89							
AM	720	LA CHAGNEE	0 03 64							
AM	727	LA CHAGNEE	0 01 51							
AM	748	LA CHAGNEE	0 03 51							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 74 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 74 30								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	931	LA VIEILLERESSE	0 04 08							
AM	1093	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 07 32							
AM	1098	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 55							
AM	1110	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 88							
AM	1112	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 32							
AM	1119	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 24							
AM	1224	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 54							
AM	1276	LE SABLON	0 04 67							
AM	1284	LE SABLON	0 05 11							
AM	1341	LE SABLON	0 18 04							
AM	1435	LE SABLON	0 03 25							
AM	1768	LA CROIX DES FORGES	0 05 30							
AN	315	SUR PHILIPPE	0 03 88							
AN	322	SUR PHILIPPE	0 04 54							
AN	527	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 24							
AN	573	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 73							
AN	577	PUMAIN	0 16 24							
AN	588	PUMAIN	0 20 10							
AN	591	PUMAIN	0 04 66							
AN	686	LE MEILLEREAU	0 06 85							
AN	696	SUR PHILIPPE	0 02 42							
YK	54	LA PINANIERE	0 20 26							
YV	70	LE FIEF DE MADAME	0 07 16							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 3 33 68

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 57 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROBERT Jean-Marie, n.-prop.
RES OREE DE GATINE APP 62 57 AV 114 EME RI
79200 - PARTHENAY

ROBERT Sebastien épx de BANT Sylvie, n.-prop.
3 RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

Mme ROBERT Marie-Cécile, n.-prop.
BAT C1 6 RUE PIERRE HONFROY
94200 - IVRY SUR SEINE

Mme ROBERT née METAIS Cécile, usuf.
4 RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	245	PIED FOURRE.....	0 04 59							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 59

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 15980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROBICHON Jean née POUIT Marie-Hélène
4 ALL DE LA BODINERIE
49310 - LYS-HAUT-LAYON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	315	FIEF DU COTEAU.....	0 06 10							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROBIN Seraphin née GIGOT Radegonde
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	346	BOIS SUR ROCHE	0 01 09							
AE	350	BOIS SUR ROCHE	0 07 95							
YV	75	LE FIEF DE MADAME	0 04 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROCHARD Christian née THOMAS Colette
5 RUE DES CINQ MEULES
79330 - LUCHE-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	5	LES SUSSAIS	0 04 20							
AM	560	LA CHAGNEE	0 06 60							
AM	765	LA CHAGNEE	0 07 26							
AM	865	LA CHAGNEE	0 04 26							
AM	1214	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 80							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 25 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROCHARD Gustave
LE BOURG
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1465	SUR LA MALEGRATTE.....	0 04 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROCHEREAU née PITAULT Claudette
LE BEAU VERGER 4 RUE DU 8 MAI 1945
44120 - VERTOU

ROCHEREAU Maurice épx de PITAULT Claudette
PAR MME ROCHEREAU CLAUDETTE 4 RUE DU 8 MAI 1945
44120 - VERTOU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1800	LA CHAGNEE.....	0 03 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROCHEREAU Paul épx de BABARIT Anne
33 RUE MAURICE MORAND
85110 - CHANTONNAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	140p02	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 04 87							
AM	1325	LE SABLON.....	0 02 42							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 29

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROGER Maurice
LES BROIES
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1547	LE GENETAIS NORD.....	0 05 55							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROI Gérard
RESIDENCE OREE DES BOIS 28 RUE MME DE MONTESPAN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	270p04	PIED FOURRE.....	0 00 42							
041 A	272	PIED FOURRE.....	0 06 05							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROI SANS SAC Maxime épx de DESNOS
18 RUE PORTE MAILLOT
79100 - THOUARS

Mme MOY André née ROI SANS SAC Marthe
2 RUE FRERES MONVOISIN
44600 - SAINT-NAZAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1383	LE HAUT DE DOURON.....	0 07 20							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROSSIGNOL Henri épx de DUCROCQ Sylvie
11 AV JEAN JAURES
93110 - ROSNY SOUS BOIS

ROSSIGNOL Jean-Philippe
181 RUE DE CHARTRES
28630 - MORANCEZ

Mme GUEGUEN André née ROSSIGNOL Solange
1 BAT 1 12 RUE PASTEUR
91400 - SACLAY

DUMONT Jacques épx de PARMENTIER

DUMONT Michel épx de BETHMONT Laurence
LES BOSQUETS DE ST MICHEL 11 RUE CHARLIE CHAPLIN
27000 - EVREUX

DUMONT Claude

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1664	LE GENETAIS NORD.....	0 03 14							
AN	158	LA PLAINE DE MEILLEREAU.....	0 08 95							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 09

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROSSIGNOL Henri épx de DUCROCQ Sylvie
11 AV JEAN JAURES
93110 - ROSNY SOUS BOIS

ROSSIGNOL Jean-Philippe
181 RUE DE CHARTRES
28630 - MORANCEZ

Mme GUEGUEN André née ROSSIGNOL Solange
1 BAT 1 12 RUE PASTEUR
91400 - SACLAY

Mme NGO Kean née ROSSIGNOL Anne-Claude

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	56	LES CHAMPS D AVAILLES	0 12 93							
AM	176p01	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 05 02							
AM	458	LA VALLEE A BLOUX	0 02 97							
AN	157	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 12 06							
AN	171	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 07 49							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 40 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUCHER Lucien
14 RUE DE CHAMP FOUR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	348	BOIS SUR ROCHE	0 02 36							
AL	227	LES SUSSAIS	0 01 98							
AM	1261	LES GRANDES VALLEES	0 05 03							
AM	1863	LA VALLEE A BLOUX	0 03 82							
AN	475	PUMAIN	0 01 16							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 35

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROUCHER Philippe née GATARD Isabelle, n.-prop.
1 RUE DES HERENDES
79100 - THOUARS

Mme GATARD née COUSIN Jeaninne, usuf.
42 RUE DE CHACHON
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1888	LE FOSSE	0 01 50							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	306	BOIS SUR ROCHE	0 05 66							
AE	393	BOIS SUR ROCHE	0 03 83							
AE	397	BOIS SUR ROCHE	0 12 29							
AE	398	BOIS SUR ROCHE	0 02 12							
AM	273	LE GENETAIS SUD	0 04 20							
AM	375	LE GENETAIS SUD	0 03 09							
AM	706	LA CHAGNEE	0 03 02							
AM	716	LA CHAGNEE	0 04 06							
AM	730	LA CHAGNEE	0 02 34							
AM	1851	LE GENETAIS SUD	0 02 53							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 44 64

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROUCHER Philippe née GATARD Isabelle, n.-prop.
1 RUE DES HERENDES
79100 - THOUARS

COUSIN Jean, usuf.
13 RUE DE L'EGLISE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	273	BOIS SUR ROCHE	0 05 71							
AM	422	LES ARENNES	0 04 28							
AM	1170	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 22							
AM	1179	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 07 94							
AM	1181	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 01							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 16

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUCHER Robert épx de BAUDRY Monique
1 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	137	BOIS SUR ROCHE	0 11 40							
AE	247	BOIS SUR ROCHE	0 04 49							
AE	330	BOIS SUR ROCHE	0 06 58							
AM	280	LE GENETAIS SUD	0 02 37							
AM	1497	LE GENETAIS NORD	0 05 84							
YK	69	LA PINANIERE	0 06 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 37 04

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROULLON Michel
PAR BERNARD ROULLON 3 RUE DE LA GRILLE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

ROULLON Bernard
3 RUE DE LA GRILLE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1749	LA CROIX DES FORGES.....	0 03 72							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 72

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROUSSEAU Anselme née DUVALLON Florestine
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	154	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 02 80							
AM	471p02	LA VALLEE A BLOUX.....	0 02 71							
AN	172	LA PLAINE DE MEILLEREAU.....	0 07 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROUSSEAU Emile née DROUINEAULT Alexide
86110 - MIREBEAU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	294	FIEF DU COTEAU.....	0 04 35							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 35

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUSSEAU Fabien épx de MALLARD Emilie, n.-prop.
5 RUE SIMONE SIGNORET
37700 - LA VILLE-AUX-DAMES

Mme ROUSSEAU Jacques née TETRON Nicole, usuf.
4 IMP LES LANDES / CHAMBRE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1350p02	LE SABLON.....	0 05 08							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 08

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUSSEAU Henri
NOIZE LE BOURG
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1591	LE GENETAIS NORD	0 05 06							
AM	1676	LE GENETAIS NORD	0 01 99							
AM	1712	LE GENETAIS NORD	0 01 86							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 91

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROUX née ARNAUD Geneviève
15 RUE DE BROSSARD
79200 - PARTHENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	409	BOIS SUR ROCHE.....	0 01 59							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 59

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUX Claudie épx de GRIVAULT Brigitte
1 RTE DE NOIZE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1457	SUR LA MALEGRATTE.....	0 06 70							
C	1566	FIEF DU VIGNEAU.....	0 05 00							
C	1813	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUX Claudie épx de GRIVAULT Brigitte
1 RTE DE NOIZE
79600 - IRAIS

Mme ROUX Claudie née GRIVAULT Brigitte
1 RTE DE NOIZE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1523	LES SAINTS BLAIS.....	0 22 88							
YD	65	LE GRAND LAC.....	0 09 13							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 32 01

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUX Martial, n.-prop.
30 RUE DE BEAULIEU
79200 - POMPAIRE

ROUX Alain, n.-prop.
LE FIEF BARREAU EST
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

ROUX Jacky, n.-prop.
19 GR GRANDE RUE DE BARROUX
79600 - AIRVAULT

Mme PRADERE Pascal née ROUX Lina, n.-prop.
10 IMP DE MOUTCHALETTE
33740 - ARES

Mme ROUX née GUILLOTIN Marie, usuf.
LE FIEF BARREAU EST
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	255	PIED FOURRE	0 02 29							
041 A	327	PIED FOURRE	0 13 09							
041 A	360	PIED FOURRE	0 17 69							
041 A	460	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 44							
041 E	29	REDONNE	0 04 20							
041 E	60	REDONNE	0 01 76							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 43 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUX Mathurin
LE BOURG DE BORCQ SUR AIRV
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	196	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 05 94							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ROUX William épx de LARGEAU Nadine, n.-prop.
1 LE MONT DORE
79200 - GOURGE

Mme GUERRY Jean née ROUX Annie, n.-prop.
LE COUDRAY LE LOGIS OUEST
79600 - LOUIN

ROUX Teo, n.-prop.
1 PASSAIS
86380 - SAINT-MARTIN-LA-PALLU

Mme ROUX Leny, n.-prop.
1 PASSAIS
86380 - SAINT-MARTIN-LA-PALLU

Mme ROUX née MARTIN Nicolle, usuf.
10 IMP DES OEILLETS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	389	PIED FOURRE	0 03 20							
041 A	432	FIEF AUX ALOUETTES	0 25 53							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 28 73

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROY Marie-Benedicte, n.-prop.
152 RUE DES LILAS
86130 - DISSAY

Mme ROY Michel née BABIN Marie, usuf.
63 RTE DE PARTHENAY
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	108	LE HAUT DROUET	0 12 19							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	318	BOIS SUR ROCHE	0 06 48							
AE	439	BOIS SUR ROCHE	0 06 41							
AE	450	BOIS SUR ROCHE	0 05 09							
AL	9	LES SUSSAIS	0 04 68							
AL	18	LES SUSSAIS	0 05 36							
AM	271	LE GENETAIS SUD	0 02 94							
AM	318	LE GENETAIS SUD	0 03 07							
AM	403	LES ARENNES	0 08 16							
AM	416	LES ARENNES	0 02 72							
AM	433	LES ARENNES	0 02 86							
AM	573	LA CHAGNEE	0 01 66							
AM	654	LA CHAGNEE	0 07 36							
AM	684	LA CHAGNEE	0 03 95							
AM	928	LA VIEILLERESSE	0 03 22							
AM	932	LA VIEILLERESSE	0 10 46							
AM	959	LA VIEILLERESSE	0 03 30							
AM	1134	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 72							
AM	1178	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 18							
AM	1244	LES GRANDES VALLEES	0 01 34							
AM	1266	LE SABLON	0 11 46							
AN	274	LE MEILLEREAU	0 02 49							
AN	311	SUR PHILIPPE	0 02 62							
AN	344	LA VALLEE CHALARD	0 19 49							
AN	349	LA VALLEE CHALARD	0 03 20							
AN	517	LES CASSES DE PUMAIN	0 08 65							
AN	542	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 60							
AN	550	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 63							
YK	51	LA PINANIERE	0 03 16							
YW	37	LES GRAIS	0 05 78							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 62 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 30 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ROY Marie-Benedicte, n.-prop.
152 RUE DES LILAS
86130 - DISSAY

Mme ROY Michel née BABIN Marie, usuf.
63 RTE DE PARTHENAY
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

CHATIN Christophe
1 RUE DU DETOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	242	LE MEILLEREAU.....	0 09 42							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

RUPPRECHT Eric épx de CHARIER Nicole
7 RUE DES GRANGES
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme RUPPRECHT Eric née CHARIER Nicole
7 RUE DES GRANGES
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	261	FIEF DU COTEAU	0 05 34							
AC	262	FIEF DU COTEAU	0 03 75							
AE	128	BOIS SUR ROCHE	0 02 12							
AE	219	BOIS SUR ROCHE	0 04 65							
AM	304	LE GENETAIS SUD	0 04 88							
AM	360	LE GENETAIS SUD	0 02 61							
AM	465	LA VALLEE A BLOUX	0 05 74							
AM	1692	LE GENETAIS NORD	0 02 41							
AN	491	PUMAIN	0 05 57							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 37 07

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAINTON Gérard épx de JACOB Claudine
14 IMP DU CHAMP AUX PIERRES
57855 - SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

Mme SAINTON Danièle
7 RUE DES 3 TONNEAUX
37540 - SAINT CYR SUR LOIRE

Mme SAINTON Gérard née JACOB Claudine
14 IMP DU CHAMP AUX PIERRES
57855 - SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	150	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 26							
AM	156	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 05 99							
AM	492	LA VALLEE A BLOUX	0 05 40							
AM	494	LA VALLEE A BLOUX	0 04 52							
AM	1471	LE GENETAIS NORD	0 05 01							
AM	1589	LE GENETAIS NORD	0 03 55							
AM	1646	LE GENETAIS NORD	0 04 52							
AM	1766	LA CROIX DES FORGES	0 06 98							
AM	1772	LA CROIX DES FORGES	0 05 16							
YV	45	LE FIEF DE MADAME	0 13 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 61 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme SALARD Jean-Luc née RILLON Martine, n.-prop.
4 RUE DE LA TOUCHE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

RILLON Jean épx de BRAULT Anne, usuf.
4 RUE DE LA TOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme RILLON Jean née BRAULT Anne, usuf.
4 RUE DE LA TOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1799	VIEUX FIEF.....	0 05 80							
D	1832	VIEUX FIEF.....	0 07 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme SANCHEZ Y LOPEZ Bernardino née BRACQUART Veronique, n.-prop.
23 RUE DU MARCHE
94150 - RUNGIS

Mme DIALLO née BRACQUART Caroline, n.-prop.
RAMON Y CAJAL
2607420 SA POBLA MALLORCA ESPA (ESPAGNE)

BRACQUART Nicolas, n.-prop.
11 RUE EDOUARD VAILLANT
94270 - KREMLIN BICETRE

BRACQUART Claude, usuf.
31 RUE DES MARDELLES
77480 - VILLENAUXE-LA-PETITE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	901	LA CALONNIERE NORD	0 05 94							
C	1720	FIEF DU VIGNEAU	0 02 90							
C	1729	FIEF DU VIGNEAU	0 02 56							
C	1744	FIEF DU VIGNEAU	0 02 40							
C	1860	LE FOSSE	0 01 60							
C	2157	DERRIERE LA GARENNE	0 07 82							
D	919	LES SAINTS BLAIS	0 07 75							
D	967	LA GRANGE ADAM	0 28 40							
D	995	LA GRANGE ADAM	0 22 02							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 81 39

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SANSAULT Jean-Luc épx de GAUTREAU Micheline, n.-prop.
2 ALL DES CHATAIGNIERS
49770 - LONGUENEE-EN-ANJOU

SANSAULT Philippe épx de LEBAULT Paulette, n.-prop.
80 17 MOO2 SOI COKMAHAM RAWAI
83130 MUANG KHON KAEN (THAILANDE)

Mme SANSAULT née BABIN Gisèle, usuf.
1 RUE DE LA VENELLE NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1077	LA PILLE COURSY NORD	0 14 00							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	379	LA COMBE SUD	0 06 08							
AC	385	LA COMBE SUD	0 05 89							
AM	148	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 07 34							
AM	157	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 07 39							
AM	426	LES ARENNES	0 06 72							
AM	1336p02	LE SABLON	0 02 97							
AM	1486p02	LE GENETAIS NORD	0 06 16							
AM	1498	LE GENETAIS NORD	0 06 96							
AM	1549	LE GENETAIS NORD	0 11 33							
AM	1698	LE GENETAIS NORD	0 04 61							
AN	513	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 84 54

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAPIN Jacques épx de BEAUNE Lucette
1 RUE DE LA MARILLERE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	343	PIED FOURRE.....	0 07 20							
COMMUNE DE IRAIS										
D	1227	PIED DE SAUMUR.....	0 06 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Camille épx de PROUST
ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	361	PUMAIN.....	0 15 55							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Joël épx de DELAHAYE Laurence
7 RUE DU COTEAU D'ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme SAUVAGEAU Joël née DELAHAYE Laurence
7 RUE DU COTEAU D'ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	372	FIEF DU COTEAU	0 02 19							
AE	241	BOIS SUR ROCHE	0 05 92							
AE	384	BOIS SUR ROCHE	0 06 19							
AE	483	BOIS SUR ROCHE	0 07 27							
AL	28	LES SUSSAIS	0 05 04							
AL	191	LES SUSSAIS	0 04 78							
AM	290	LE GENETAIS SUD	0 03 73							
AM	303	LE GENETAIS SUD	0 14 17							
AM	306	LE GENETAIS SUD	0 05 01							
AM	331	LE GENETAIS SUD	0 02 74							
AM	366	LE GENETAIS SUD	0 02 85							
AM	405	LES ARENNES	0 08 60							
AM	577	LA CHAGNEE	0 02 82							
AM	580	LA CHAGNEE	0 04 10							
AM	638	LA CHAGNEE	0 09 10							
AM	673	LA CHAGNEE	0 03 84							
AM	675	LA CHAGNEE	0 03 47							
AM	685	LA CHAGNEE	0 07 11							
AM	697	LA CHAGNEE	0 02 27							
AM	937	LA VIEILLERESSE	0 04 66							
AM	1028	LA VIEILLERESSE	0 03 20							
AM	1060	LA VIEILLERESSE	0 05 32							
AM	1267	LE SABLON	0 04 80							
AM	1342	LE SABLON	0 09 27							
AM	1455	LE GENETAIS NORD	0 01 88							
AM	1668	LE GENETAIS NORD	0 05 49							
AM	1767	LA CROIX DES FORGES	0 11 24							
AM	1802	LA CHAGNEE	0 01 38							
AN	160	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 08 53							
AN	326	SUR PHILIPPE	0 12 62							
AN	378	PUMAIN	0 02 83							
AN	379	PUMAIN	0 02 96							
AN	530	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 77							
AN	597	PUMAIN	0 03 52							

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 84 67

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
			1 84 67							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	610	PUMAIN	0 05 18							
AN	688	LE MEILLEREAU	0 01 88							
YW	33	LES GRAIS	0 13 54							
YW	43	LES GRAIS	0 05 71							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 10 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 38 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Laurent
2 RUE DE LA MAISON FORTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1813	VIEUX FIEF	0 03 90							
D	1879	VIEUX FIEF	0 02 90							
D	1927	VAUGON EST	0 13 20							
ZE	39	VAUGON OUEST	0 07 80							
ZE	40	VAUGON OUEST	0 12 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	160	LES SUSSAIS	0 04 42							
AL	231	LES SUSSAIS	0 03 34							
AL	629	LES SUSSAIS	0 02 47							
AM	536	LA CHAGNEE	0 02 62							
AM	539	LA CHAGNEE	0 08 54							
AM	1232	LES GRANDES VALLEES	0 07 35							
AM	1302	LE SABLON	0 06 38							
AM	1311	LE SABLON	0 05 39							
AM	1381	LE SABLON	0 15 12							
AM	1537	LE GENETAIS NORD	0 02 91							
AM	1817	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 20							
AN	275	LE MEILLEREAU	0 08 60							
AN	404	PUMAIN	0 02 67							
YL	35	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 25 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 40 61

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 19 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Laurent
2 RUE DE LA MAISON FORTE
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme SAUVAGEAU née RENAULT Catherine
APPT 87 16 RUE LE FERON
79200 - PARTHENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	143	LES SUSSAIS	0 03 94							
AM	239	LE GENETAIS SUD	0 01 50							
AM	374	LE GENETAIS SUD	0 04 88							
AM	519	LA CHAGNEE	0 26 66							
AM	589	LA CHAGNEE	0 05 11							
AM	1104	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 48							
AM	1106	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 08 10							
AN	353	LA VALLEE CHALARD	0 16 97							
AN	462	PUMAIN	0 09 12							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 81 76

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Louis
49350 - GENNES-VAL-DE-LOIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	203	LE GENETAIS SUD	0 04 06							
AM	1533	LE GENETAIS NORD	0 00 84							
AM	1641	LE GENETAIS NORD	0 03 30							
AM	1751	LA CROIX DES FORGES	0 04 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Lucien épx de RICHARD Hélène
4 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	542	LA CHAGNEE	0 06 64							
AM	1306	LE SABLON	0 07 47							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 11

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Lucien épx de RICHARD Hélène
4 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme SAUVAGEAU Lucien née RICHARD Hélène
4 RUE DU MOULIN A VENT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	401	LES ARENNES	0 07 03							
AM	1274	LE SABLON	0 07 07							
YL	47	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 03 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 29

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 16960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Paul épx de COLLINET Yvette
3 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1877	VIEUX FIEF.....	0 02 45							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 45

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAUVAGEAU Paul épx de COLLINET Yvette
3 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme SAUVAGEAU Paul née COLLINET Yvette
3 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	353	FIEF DU COTEAU	0 05 91							
AE	334	BOIS SUR ROCHE	0 02 57							
AE	344	BOIS SUR ROCHE	0 04 02							
AE	356	BOIS SUR ROCHE	0 05 30							
AE	680	BOIS SUR ROCHE	0 05 97							
AL	174	LES SUSSAIS	0 02 70							
AL	175	LES SUSSAIS	0 04 01							
AM	344	LE GENETAIS SUD	0 03 75							
AM	393	LE GENETAIS SUD	0 07 94							
AM	500	LA VALLEE A BLOUX	0 08 97							
AM	657	LA CHAGNEE	0 03 06							
AM	676	LA CHAGNEE	0 03 27							
AM	818	LA CHAGNEE	0 06 25							
AM	838	LA CHAGNEE	0 04 47							
AM	924	LA VIEILLERESSE	0 16 83							
AM	1059	LA VIEILLERESSE	0 05 24							
AM	1063	LA VIEILLERESSE	0 05 26							
AM	1065	LA VIEILLERESSE	0 13 97							
AM	1115	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 71							
AM	1229	LES GRANDES VALLEES	0 03 78							
AM	1247p01	LES GRANDES VALLEES	0 00 87							
AM	1363	LE SABLON	0 06 90							
AM	1365p02	LE SABLON	0 02 94							
AM	1392	LE SABLON	0 06 40							
AM	1529	LE GENETAIS NORD	0 04 15							
AM	1573	LE GENETAIS NORD	0 02 55							
AM	1600	LE GENETAIS NORD	0 03 67							
AM	1608	LE GENETAIS NORD	0 03 34							
AM	1663	LE GENETAIS NORD	0 02 23							
AM	1699	LE GENETAIS NORD	0 04 28							
AN	168	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 12 75							
AN	238	LE MEILLEREAU	0 05 01							
AN	252	LE MEILLEREAU	0 13 25							
AN	310	SUR PHILIPPE	0 03 58							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 90 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 90 90								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	409	PUMAIN	0 02 72							
AN	419	PUMAIN	0 02 87							
AN	445	PUMAIN	0 03 01							
AN	499	PUMAIN	0 04 40							
AN	502	PUMAIN	0 04 13							
AN	504	PUMAIN	0 08 67							
AN	556	LES CASSES DE PUMAIN	0 08 24							
AN	574	PUMAIN	0 06 88							
AN	627	PUMAIN	0 06 38							
AN	683	LE MEILLEREAU	0 03 82							
YK	58	LA PINANIERE	0 06 32							
YL	45	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 03 86							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 52 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 46 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAVY Olivier épx de AUDIER France
LE VILLAGE GUIMET
09600 - LIMBRASSAC

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	244	PIED FOURRE	0 04 95							
041 A	392	PIED FOURRE	0 03 00							
041 A	397	PIED FOURRE	0 00 90							
041 A	430	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 75							
041 A	447	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 26 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SAVY Serge
9 SQ DES CIGOGNES
78260 - ACHERES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	407	PIED FOURRE.....	0 22 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme SERAULT Eline
191 QUEEN S GATE SW7 5EU
LONDRES (ROYAUME-UNI)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	923	LA CALONNIERE NORD	0 06 63							
C	1359	LE HAUT DE DOURON	0 06 38							
C	1372	LE HAUT DE DOURON	0 10 69							
C	1479	SUR LA MALEGRATTE	0 02 60							
C	1497	SUR LA MALEGRATTE	0 05 03							
C	1674	FIEF DU VIGNEAU	0 05 60							
C	1688	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	2161	DERRIERE LA GARENNE	0 26 28							
D	983	LA GRANGE ADAM	0 06 10							
D	986	LA GRANGE ADAM	0 06 96							
D	992	LA GRANGE ADAM	0 08 16							
D	993	LA GRANGE ADAM	0 19 70							
D	1231	PIED DE SAUMUR	0 05 96							
D	1258	LES AJONCS MAILLARDS	0 02 51							
D	1278	LES AJONCS MAILLARDS	0 01 57							
D	1461	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 35 55							
D	1462	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 12 12							
D	1522	PIED DE SAUMUR	0 17 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 81 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme SERAULT Eline, n.-prop.
191 QUEEN S GATE SW7 5EU
LONDRES (ROYAUME-UNI)

Mme SERAULT née BELLAMY Marie-Pierre, usuf.
26 RUE DE MENGINE
40130 - CAPBRETON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1284	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 34 21							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 34 21

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SERVANT Marc épx de CYPRIEN Sylvie, n.-prop.
21 RTE D'AIRVAULT
79600 - AIRVAULT

Mme ABRAME Francis née SERVANT Evelyne, n.-prop.
REPEROUX 19 RTE D'AIRVAULT
79600 - AIRVAULT

Mme REIGNIER Michel née SERVANT Marie-Paule, n.-prop.
23 RTE D'AIRVAULT
79600 - AIRVAULT

Mme SERVANT née VOYER Hélène, usuf.
CHEZ MME MARIE PAULE REIGNIER 23 RTE D'AIRVAULT
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	72	LE GRAND MOIRE	0 02 47							
317ZK	98	LE HAUT DROUET	0 10 54							
317ZK	112	LE HAUT DROUET	0 03 27							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme SIGOIGNE Jean née BIGOT Marie-Claude, n.-prop.
184 RUE DU FIEF JOLY
79000 - NIORT

BIGOT Michel épx de LANDRY Marie, n.-prop.
17 RTE DE THOUARS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BRUNET Noël née BIGOT Martine, n.-prop.
8 RUE DE LA FOLIE
79600 - AIRVAULT

Mme BIGOT Fabienne, n.-prop.
APP 25 10 RUE GUY GUILLOTEAU
79000 - NIORT

Mme BIGOT née PIET Ghislaine, usuf.
4 RUE DU DETOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1866	VIEUX FIEF	0 05 15							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	35	LES SUSSAIS	0 03 39							
AL	633	LES SUSSAIS	0 05 24							
AM	450	LA VALLEE A BLOUX	0 08 74							
AM	1575	LE GENETAIS NORD	0 03 68							
AN	179	LE MEILLEREAU	0 04 42							
AN	593	PUMAIN	0 04 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 35 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SIMONNEAU Etienne
APPARTEMENT 25 7 RUE LARREY
31000 - TOULOUSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	179	PIED FOURRE.....	0 02 75							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SIMONNEAU Pierre-Marie épx de GUINOT Danielle
APPARTEMENT 3 107 AV DE CASTRES
31500 - TOULOUSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	341	PIED FOURRE.....	0 06 20							
COMMUNE DE IRAIS										
D	853	LES SAINTS BLAIS.....	0 14 10							
D	858	LES SAINTS BLAIS.....	0 84 62							
D	866	LES SAINTS BLAIS.....	0 09 40							
D	872	LES SAINTS BLAIS.....	0 28 62							
D	960	LA GRANGE ADAM.....	0 43 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 86 79

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SIRAULT Jean épx de PAYNOT Jacquy
8 RUE DES ROSSIGNOLS
86180 - BUXEROLLES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	321	LE GENETAIS SUD.....	0 03 93							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SIRAULT Lucien épx de DAMOUR
RESIDENCE GAMBETTA APPT 16 6 RUE GAMBETTA
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1467	LE GENETAIS NORD.....	0 02 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SIREAU Léopold épx de POINOT
LIGAINE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1811	VIEUX FIEF.....	0 07 00							
D	1849	VIEUX FIEF.....	0 04 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SUEUR Paul épx de TALBOT
A NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1414p02	LE SABLON	0 05 79							
AN	249	LE MEILLEREAU	0 03 26							
AN	255	LE MEILLEREAU	0 03 22							
AN	262	LE MEILLEREAU	0 03 42							
YW	41	LES GRAIS	0 06 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 54

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SUIRE Jean
7 RUE NOLLET
75017 - PARIS 17

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	408	LA COMBE SUD.....	0 12 64							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 64

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SUIRE Jean
7 RUE NOLLET
75017 - PARIS 17

Mme SUIRE Jean née KLEIN Marie
7 RUE NOLLET
75017 - PARIS 17

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
D	1201	PIED DE SAUMUR.....	0 13 35							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 35

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme SUIRE Nathalie, n.-prop.
37 RUE ROGER SALENGRO
49000 - ANGERS

Mme SUIRE Sabine, n.-prop.
DANESBURY HAVERHILL ROAD
HORSEHEAT CB1 6QR CAMBRIDGE (ROYAUME-UNI)

SUIRE Pierre épx de LAURENTIN Michelle, usuf.
18 CHE DU BRULON
49610 - LES GARENNES SUR LOIRE

Mme SUIRE Pierre née LAURENTIN Michelle, usuf.
18 CHE DU BRULON
49610 - LES GARENNES SUR LOIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1200	PIED DE SAUMUR.....	0 13 47							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SUREAU Christian épx de THIOLLET Nathalie
18 IMP DE LA CROIX JAROUSSEAU
79200 - CHATILLON SUR THOUET

Mme SUREAU Christian née THIOLLET Nathalie
18 IMP DE LA CROIX JAROUSSEAU
79200 - CHATILLON SUR THOUET

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2190	DERRIERE LA GARENNE	0 07 17							
D	1089	LA PILLE COURSY NORD	0 06 57							
D	1117	LA PILLE COURSY NORD	0 09 35							
YD	61	LE GRAND LAC	0 12 75							
YD	62	LE GRAND LAC	0 04 71							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 40 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme TESSEREAU Florence, n.-prop.
57 RUE FRANCIS BENSON
13200 - ARLES

TESSEREAU Nicolas, n.-prop.
13 ALL HECTOR BERLIOZ
95370 - MONTIGNY LES CORMEILLES

TESSEREAU Jean, usuf.
1 RUE DU MOULIN PATRON
86200 - LOUDUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	459	LA VALLEE A BLOUX.....	0 03 08							
AM	1734	LE GENETAIS NORD.....	0 02 93							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 01

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme TETRAULT née COULLOU Colette, n.-prop.
1 IMP DU FOURNIL
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1074	LA PILLE COURSY NORD.....	0 04 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

TEXEREAU Alfred épx de BARRANGER
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	187	BOIS SUR ROCHE	0 04 09							
AN	496	PUMAIN	0 02 27							
AN	508p03	LES CASSES DE PUMAIN	0 01 22							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 58

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

TEXIER Antonin épx de PAQUEREAU
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YL	33	LE BOIS DE LA PRAIRE.....	0 02 70							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme TEXIER Laurent née PITAU Marie
7 RTE DU CHAMP FLEURI /BIARD
79330 - GLENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1773	VIEUX FIEF	0 16 50							
D	1814	VIEUX FIEF	0 09 00							
D	1847	VIEUX FIEF	0 04 00							
D	1880	VIEUX FIEF	0 02 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 32 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THIBAUD Henri épx de DURDON
MEULLE
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1860	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 18 75							
AN	228	LE MEILLEREAU.....	0 04 33							
AN	497	PUMAIN.....	0 02 28							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 25 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme THIBAUDEAU Jacques née MENARD Geneviève
14B RUE DU PUITS BERTHELOT
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1007	LA VIEILLERESSE	0 02 44							
AM	1043	LA VIEILLERESSE	0 05 12							
AM	1156	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 86							
AM	1191	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 16 42							
AM	1867	LA CHAGNEE	0 04 68							
AN	481	PUMAIN	0 02 69							
YL	52	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 03 54							
YL	55	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 00 71							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 42 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme THIBAULT née AUDET Christiane
9 RUE DES IRIS
86110 - CRAON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	129	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 50							
AM	558	LA CHAGNEE	0 05 66							
AM	1530	LE GENETAIS NORD	0 04 43							
AM	1672	LE GENETAIS NORD	0 06 42							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 01

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme THIBAULT Eugène née NIQUET Alice
A BILAZAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	390	LA COMBE SUD.....	0 01 56							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 56

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THIBAULT Narcisse épx de BOURDOISEAU
REPEROUX
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	95	LE GRAND MOIRE.....	0 03 03							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THIBAULT Patrick épx de METAIS Rosine, n.-prop.
AGRICULTEUR 5 L'ABBAYE
86110 - CRAON

Mme GOUDEAU Hugues née THIBAULT Veronique, n.-prop.
17 RUE DU PUITS BERTHELOT
79600 - AIRVAULT

Mme WANTELLET Erik née THIBAULT Laurence, n.-prop.
LIEU DIT LES AUTHIERS 16 RTE DU CHATELET
79390 - PRESSIGNY

Mme THIBAULT née AUDET Christiane, usuf.
9 RUE DES IRIS
86110 - CRAON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1852	VIEUX FIEF	0 03 20							
D	1857	VIEUX FIEF	0 02 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	286	FIEF DU COTEAU	0 05 10							
AC	393	LA COMBE SUD	0 02 29							
AC	455	FIEF DU COTEAU	0 01 56							
AE	121	BOIS SUR ROCHE	0 02 73							
AE	162	BOIS SUR ROCHE	0 04 80							
AE	164	BOIS SUR ROCHE	0 04 70							
AE	404	BOIS SUR ROCHE	0 11 30							
AE	416	BOIS SUR ROCHE	0 03 94							
AE	444	BOIS SUR ROCHE	0 14 90							
AE	675	BOIS SUR ROCHE	0 06 67							
AL	631	LES SUSSAIS	0 01 75							
AM	210	LE GENETAIS SUD	0 16 36							
AM	387	LE GENETAIS SUD	0 01 55							
AM	624	LA CHAGNEE	0 03 52							
AM	628	LA CHAGNEE	0 02 79							
AM	630	LA CHAGNEE	0 21 53							
AM	718	LA CHAGNEE	0 04 89							
AM	728	LA CHAGNEE	0 01 38							
AM	755	LA CHAGNEE	0 04 80							
AM	909	LA VIEILLERESSE	0 06 76							
AM	965	LA VIEILLERESSE	0 05 93							
AM	1163	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 03							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 40 58

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 40 58								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	433	PUMAIN	0 04 72							
AN	618	PUMAIN	0 07 68							
YV	54	LE FIEF DE MADAME	0 04 71							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 1 57 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 27 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THIBAULT Robert épx de FILLET Marie
4 RUE DU CAPITAINE BRETON
86200 - LOUDUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	420	LES ARENNES	0 07 51							
AM	813	LA CHAGNEE	0 03 07							
AM	1560	LE GENETAIS NORD	0 04 68							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme THINON née PROUST Suzanne
CHAMBRE 144 RESIDENCE DU VAL D' 8B RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	998	LA GRANGE ADAM	0 53 75							
D	1149	PIED DE SAUMUR	0 14 82							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 68 57

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THINON Daniel épx de COUSSE
79600 - IRAIS

THIOLLET Francis épx de BERGE Mauricette
1 RUE DE LA MARTINIERE
79600 - IRAIS

Mme THIOLLET Francis née BERGE Mauricette
1 RUE DE LA MARTINIERE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2340	LE FOSSE.....	0 04 90							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1103	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 04 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme THIOLLET née BAUDON Maryline
1 IMP DU PUITS DAUPHIN
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1378	LE HAUT DE DOURON	0 08 40							
C	1440	SUR LA MALEGRATTE	0 01 83							
C	1583	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
C	1666	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
C	1694	FIEF DU VIGNEAU	0 04 30							
C	1728	FIEF DU VIGNEAU	0 01 26							
C	1790	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1823	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1837	FIEF DU VIGNEAU	0 02 20							
C	1843	FIEF DU VIGNEAU	0 02 00							
C	1883	LE FOSSE	0 01 90							
C	1884	LE FOSSE	0 00 85							
C	1920	LE FOSSE	0 02 80							
C	1921	LE FOSSE	0 05 90							
C	1932	SUR BEL AIR NORD	0 01 70							
C	2432	FIEF DU VIGNEAU	0 02 11							
D	850	LES SAINTS BLAIS	0 08 44							
D	856	LES SAINTS BLAIS	0 08 00							
D	937	LES SAINTS BLAIS	0 09 49							
D	1466	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 59 00							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	324	FIEF DU COTEAU	0 09 04							
AC	368	FIEF DU COTEAU	0 05 06							
AC	412	LA COMBE SUD	0 07 04							
AM	849	LA CHAGNEE	0 05 07							
AM	1131p02	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 09 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 63 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 25 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THIOLLET Francis épx de BERGE Mauricette
1 RUE DE LA MARTINIERE
79600 - IRAIS

Mme THIOLLET Francis née BERGE Mauricette
1 RUE DE LA MARTINIERE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1048	DERRIERE LE VIGNEAU	0 23 04							
C	1469	SUR LA MALEGRATTE	0 00 60							
C	1817	FIEF DU VIGNEAU	0 00 90							
C	2191	DERRIERE LA GARENNE	0 09 42							
C	2193	DERRIERE LA GARENNE	0 06 56							
D	1093	LA PILLE COURSY NORD	0 08 50							
D	1176	PIED DE SAUMUR	0 16 85							
D	1183	PIED DE SAUMUR	0 29 00							
D	1217	PIED DE SAUMUR	0 07 11							
YC	52	MOQUEPOCHE	0 13 24							
YE	56	CHEMIN DE LA ROUE SUD	0 32 20							
YE	57	CHEMIN DE LA ROUE SUD	0 07 70							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	267	FIEF DU COTEAU	0 01 25							
AC	282	FIEF DU COTEAU	0 06 50							
AC	341	FIEF DU COTEAU	0 02 03							
AC	376	FIEF DU COTEAU	0 05 41							
AE	156	BOIS SUR ROCHE	0 04 32							
AE	204	BOIS SUR ROCHE	0 04 53							
AE	224	BOIS SUR ROCHE	0 06 06							
AE	359	BOIS SUR ROCHE	0 05 56							
AE	371	BOIS SUR ROCHE	0 01 55							
AE	435	BOIS SUR ROCHE	0 05 62							
AM	125	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 34							
AM	190	LE GENETAIS SUD	0 07 50							
AM	257	LE GENETAIS SUD	0 02 58							
AM	263	LE GENETAIS SUD	0 04 97							
AM	308	LE GENETAIS SUD	0 05 21							
AM	563	LA CHAGNEE	0 02 82							
AM	679	LA CHAGNEE	0 05 26							
AM	759	LA CHAGNEE	0 02 31							
AM	863	LA CHAGNEE	0 04 23							
AM	944	LA VIEILLERESSE	0 05 61							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 42 78

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
		2 42 78								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1082	LA VIEILLERESSE	0 04 62							
AM	1117	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 30							
AM	1121	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 76							
AM	1187	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 21							
AM	1303	LE SABLON	0 07 30							
AM	1358	LE SABLON	0 03 80							
AM	1382	LE SABLON	0 08 20							
AM	1553	LE GENETAIS NORD	0 05 38							
AM	1638	LE GENETAIS NORD	0 03 88							
AM	1835	LE GENETAIS NORD	0 08 10							
AN	256	LE MEILLEREAU	0 04 77							
AN	351	LA VALLEE CHALARD	0 03 35							
AN	454	PUMAIN	0 03 28							
AN	487	PUMAIN	0 05 02							
AN	493	PUMAIN	0 07 06							
AN	532	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 40							
AN	570	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 45							
AN	583	PUMAIN	0 05 89							
AN	612	PUMAIN	0 05 82							
AN	704	PUMAIN	0 05 50							
AN	708	PUMAIN	0 02 28							
YK	59	LA PINANIERE	0 09 46							
YK	70	LA PINANIERE	0 02 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 3 54 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 55 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THIOLLET Sylvain épx de CIVRAIS Pascale
1 RUE DE BEL AIR
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	885	SUR BEL AIR	0 28 20							
C	900	LA CALONNIERE NORD	0 07 19							
C	902	LA CALONNIERE NORD	0 06 85							
C	917	LA CALONNIERE NORD	0 01 88							
C	952	DERRIERE LE VIGNEAU	0 21 50							
C	995	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 30							
C	1508	FIEF DU VIGNEAU	0 01 00							
C	1589	FIEF DU VIGNEAU	0 01 85							
C	1637	FIEF DU VIGNEAU	0 05 56							
C	1675	FIEF DU VIGNEAU	0 07 10							
C	1699	FIEF DU VIGNEAU	0 11 00							
C	1705	FIEF DU VIGNEAU	0 11 80							
C	1773	FIEF DU VIGNEAU	0 03 00							
C	1784	FIEF DU VIGNEAU	0 02 38							
C	1805	FIEF DU VIGNEAU	0 06 17							
C	1810	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1850	FIEF DU VIGNEAU	0 05 10							
C	1881	LE FOSSE	0 02 15							
C	1887	LE FOSSE	0 02 60							
C	1917	LE FOSSE	0 02 40							
C	1948	SUR BEL AIR NORD	0 07 80							
C	1953	SUR BEL AIR NORD	0 13 10							
C	2341	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 52							
D	851	LES SAINTS BLAIS	0 09 25							
D	910	LES SAINTS BLAIS	0 15 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 87 80

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 25 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THOMAS Clotaire épx de GUERIN
35 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	332	LE GENETAIS SUD	0 03 80							
AM	1466	LE GENETAIS NORD	0 04 36							
AM	1479	LE GENETAIS NORD	0 05 23							
AM	1512	LE GENETAIS NORD	0 02 86							
AM	1627	LE GENETAIS NORD	0 04 87							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme THOMAS Francine
MONTEIL 3 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	167	BOIS SUR ROCHE	0 09 10							
AL	140	LES SUSSAIS	0 04 52							
AM	1283	LE SABLON	0 04 60							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THOMAS Frederic
8 RUE DE CHAMBON
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	952	LA VIEILLERESSE	0 05 01							
AM	1281	LE SABLON	0 05 28							
AM	1526	LE GENETAIS NORD	0 06 21							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

THOMAZEAU François épx de CHANSAULT Isabelle
4 RUE DU THOUARET
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	264	LE GENETAIS SUD.....	0 02 84							
AM	1353	LE SABLON.....	0 03 52							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme TOLSAU Dominique
10 RUE DES GRANGES
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	357	BOIS SUR ROCHE	0 01 00							
AE	402	BOIS SUR ROCHE	0 03 07							
AE	440	BOIS SUR ROCHE	0 07 31							
AM	1690	LE GENETAIS NORD	0 02 56							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme TROUVE née DESFRANCOIS Jeanine
CHEZ MME TROUVE PAULE 18 RUE DU MARECHAL FOCH
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	73	LE HAUT DROUET	0 08 53							
317ZK	96	LE HAUT DROUET	0 03 90							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme TURPAULT Bernard née MARSAULT Marie-Laure
10 RUE GRAND RUE
79600 - MARNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	247	PIED FOURRE	0 06 34							
COMMUNE DE IRAIS										
C	870	SUR BEL AIR	0 07 10							
C	883	SUR BEL AIR	0 12 30							
C	888	SUR BEL AIR	0 08 57							
C	1505	FIEF DU VIGNEAU	0 03 45							
C	1527	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1531	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1537	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1538	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1551	FIEF DU VIGNEAU	0 03 10							
C	1563	FIEF DU VIGNEAU	0 03 50							
C	1572	FIEF DU VIGNEAU	0 04 80							
C	1578	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1605	FIEF DU VIGNEAU	0 02 70							
C	1677	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1696	FIEF DU VIGNEAU	0 08 50							
C	1707	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	1721	FIEF DU VIGNEAU	0 03 10							
C	1727	FIEF DU VIGNEAU	0 00 50							
C	1743	FIEF DU VIGNEAU	0 02 60							
C	1788	FIEF DU VIGNEAU	0 00 33							
C	1818	FIEF DU VIGNEAU	0 01 00							
C	1841	FIEF DU VIGNEAU	0 02 58							
C	1875	LE FOSSE	0 01 90							
C	2278	FIEF DU VIGNEAU	0 02 38							
D	862	LES SAINTS BLAIS	0 04 88							
D	906	LES SAINTS BLAIS	0 04 10							
D	935	LES SAINTS BLAIS	0 11 50							
D	1006	LA GRANGE ADAM	0 20 80							
D	1012	LA GRANGE ADAM	0 13 36							
D	1024	LA GRANGE ADAM	0 56 33							
D	1563	LA GRANGE ADAM	0 35 21							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	394	LES ARENNES	0 02 74							
AM	406	LES ARENNES	0 04 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 40 38

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		2 40 38								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	408	LES ARENNES	0 03 85							
AM	1203	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 58							
AM	1788	LES ARENNES	0 03 86							
AM	1827	LE SABLON	0 03 83							
AN	328	SUR PHILIPPE	0 06 76							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 64 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 39 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

VADEZ Noël épx de PEROCHON Marie
4 PL DE L'EGLISE
08220 - SAINT-JEAN-AUX-BOIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AC	179	LES RIVIERES DE NOIRE.....	0 01 45							
317AC	201	LES RIVIERES DE NOIRE.....	0 01 86							
317AC	205	LES RIVIERES DE NOIRE.....	0 00 82							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

VASLIN Michaël épx de GARSUAULT Chantal
214 RUE DU HAMEAU DES CHAMPS
79410 - ECHIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	385	LE GENETAIS SUD	0 18 34							
AM	1315	LE SABLON	0 06 37							
AN	196	LE MEILLEREAU	0 09 75							
AN	284	LE MEILLEREAU	0 04 82							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 39 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

VERGNAULT Pascal épx de BILLAUD Valerie
20 RUE DE LA CHARRIERE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme VERGNAULT Pascal née BILLAUD Valerie
20 RUE DE LA CHARRIERE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1825	VIEUX FIEF	0 01 50							
D	1827	VIEUX FIEF	0 06 50							
D	1863	VIEUX FIEF	0 04 40							
D	1875	VIEUX FIEF	0 03 60							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	272	FIEF DU COTEAU	0 02 93							
AC	287	FIEF DU COTEAU	0 03 55							
AC	312	FIEF DU COTEAU	0 05 69							
AC	339	FIEF DU COTEAU	0 03 70							
AE	148	BOIS SUR ROCHE	0 05 23							
AE	152	BOIS SUR ROCHE	0 05 84							
AE	206	BOIS SUR ROCHE	0 03 35							
AE	248	BOIS SUR ROCHE	0 03 87							
AE	343	BOIS SUR ROCHE	0 04 41							
AM	258	LE GENETAIS SUD	0 02 33							
AM	526	LA CHAGNEE	0 04 00							
AM	658	LA CHAGNEE	0 02 32							
AM	660	LA CHAGNEE	0 04 82							
AM	713p01	LA CHAGNEE	0 03 97							
AM	724	LA CHAGNEE	0 02 28							
AM	781	LA CHAGNEE	0 05 18							
AM	844	LA CHAGNEE	0 02 22							
AM	1183	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 12 22							
AN	199	LE MEILLEREAU	0 05 56							
AN	243	LE MEILLEREAU	0 02 73							
AN	260	LE MEILLEREAU	0 05 39							
AN	267	LE MEILLEREAU	0 01 98							
AN	684	LE MEILLEREAU	0 09 75							
AN	689	LE MEILLEREAU	0 02 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 21 41

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 28 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 17980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme VERGNAULT Roland née SAUVAGEAU Marie-Thérèse
4 RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YL	39	LE BOIS DE LA PRAIRE.....	0 08 67							
YL	44	LE BOIS DE LA PRAIRE.....	0 03 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 67

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 18000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

VERGNAULT Roland épx de SAUVAGEAU Marie-Thérèse
4 RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme VERGNAULT Roland née SAUVAGEAU Marie-Thérèse
4 RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1790	VIEUX FIEF	0 04 10							
D	1919	VAUGON EST	0 02 15							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	162	LES SUSSAIS	0 03 61							
AM	1127	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 10 70							
AN	463	PUMAIN	0 15 00							
AN	551	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 73							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 39 29

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 18020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme VIDAL Patrice née GERMOND Sylvie, n.-prop.
17 AV DE LA BOURDONNAIS
75007 - PARIS 07

VIDAL Patrice épx de GERMOND Sylvie, n.-prop.
17 AV DE LA BOURDONNAIS
75007 - PARIS 07

Mme GERMOND née LETARD Augusta, usuf.
APT 131 6 RUE GAMBETTA
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1127	LA CALONNIERE	0 13 50							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	184	LE MEILLEREAU	0 04 98							
AN	420	PUMAIN	0 02 55							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 18040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

VITRE Marc épx de DEMORAT Veronique
1 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme VITRE Marc née DEMORAT Veronique
1 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	279	PIED FOURRE.....	0 05 35							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1503	SUR LA MALEGRATTE.....	0 11 90							
D	1171	PIED DE SAUMUR.....	0 10 75							
D	1203	PIED DE SAUMUR.....	0 04 21							
D	1206	PIED DE SAUMUR.....	0 08 49							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 40 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

TOTAUX POUR CONTROLE :

ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES D'IMMEUBLES FORESTIERSINTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

le 1/09/2021

Bulletins Individuels Mle 6 :

Parcelles de Sélection : 1-2-3-4-5-6-7-8
Surface Apports : 361 51 70

Nombre de parcelles Apports : 5020
Nombre de Comptes : 780
Nombre de Pages d'Imprimés : 816